



GUINÉE ÉQUATORIALE

Rapport de la Revue
par les Pairs du
système statistique
national

8-12 SEPTEMBRE 2025

Ce rapport contient des conseils techniques et des recommandations formulées par les Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux adjoints (les « pairs ») du système statistique africain (SSA) à leurs homologues (« homologues ») du système statistique national (SSN) d'un État membre de l'Union africaine (le « pays examiné ») en réponse à leur demande.

Les pays examinés s'engagent à publier (ou à autoriser la publication) des rapports d'évaluation par les pairs et à assurer leur discussion entre les partenaires du SSN (voir Manuel pour l'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux en Afrique, www.statafric.au.int).

Ce rapport (tout ou partie) ou ses résumés pourront être communiqués par la Commission de l'Union africaine (CUA) à toutes les structures et à tous les organes de l'Union africaine et à leur personnel, et à leur demande, à l'Union européenne, à d'autres fournisseurs d'assistance technique et donateurs y ayant un intérêt légitime, à moins que le pays examiné ne s'oppose à une telle diffusion.

Ce rapport a été préparé avec le soutien du Programme Statistique Panafricain II (PAS II) financé par l'Union européenne. Le PAS II a été lancé en janvier 2022. L'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, basé au Luxembourg, gère ce programme mis en œuvre par Expertise France, une agence de l'État français basée à Paris.

Le programme PAS II a pour objectif d'appuyer l'Institut Statistique de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER) et les Instituts nationaux de statistique (INS) des États membres de l'Union africaine dans le renforcement de leurs activités statistiques. L'un des objectifs premiers du PAS II est d'améliorer la diffusion de statistiques officielles de qualité.

© Union Africaine - 2025. Tous droits réservés. License octroyée à l'Union Européenne sous conditions.



ÉQUIPE DE LA REVUE PAR LES PAIRS DE LA GUINEE ÉQUATORIALE

PAIRS

Chef de mission, Pair évaluateur

Monsieur Joseph Guy SHE ETOUNDI, Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun

Pair évaluateur

Monsieur Abiona Abraham BIAOU, Contrôleur Principal des Opérations de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) du Bénin

EXPERT

M. Arouna ANJUENNEYA NJOYA, Expert du Contrat de Service du PAS II

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE GUINEE ÉQUATORIALE (INEGE)

M. Ricardo Nsue NDEMESOGO OBONO, Directeur Général de l'INEGE

M. Fidel SEPA MEBULO, Directeur Général Adjoint de l'INEGE

Mme Justina NCHUCHUMA AKAPO, Inspectrice Générale des Services de l'INEGE

Mme Mónica Nchama MBA BINDANG, Cheffe du Département de la Coordination et de la Normalisation à l'INEGE

Mme Escolástica Nsa AKIEME AFOGO, Cheffe de Service de la Planification et de la Coordination à l'INEGE

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES

6

AVANT-PROPOS

7

1

SYNTHÈSE

8

2

RECOMMANDATIONS

11

3

INTRODUCTION

15

4

PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

17

4.1. PRÉSENTATION DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

17

4.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA STATISTIQUE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

18

4.2.1. La « Loi statistique »

18

4.2.2. Les décrets et autres textes qui règlementent les activités statistiques

18

4.2.3. Les ressources du SEN de la Guinée Équatoriale

19

4.3. ORGANISATION ET COORDINATION DU SEN DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

20

4.3.1. Le Système Statistique National

20

4.3.2. Le Conseil National de la Statistique (CNE)

20

4.3.3. Le Comité des programmes statistiques (CPE)

21

4.3.4. L'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE)

21

4.3.5. Les Services Statistiques Ministériels (SEM)

22

4.3.6. Les autres structures statistiques spécialisées (SSS)

22

4.3.7. Les institutions de formation en statistiques

22

4.3.8. Coordination du SEN

22

4.4. UTILISATION DES STATISTIQUES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU SEN

23

4.4.1. Utilisation des statistiques pour la planification, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales de développement

23

4.4.2. Développement de la statistique dans les stratégies globales de développement

24

4.4.3. Les stratégies spécifiques de développement de la statistique

25

4.5. PROCESSUS ET PRODUCTION STATISTIQUES

26

4.6. GESTION DE LA QUALITÉ DANS LE SEN EN GUINÉE ÉQUATORIALE

27

4.7. DIFFUSION DES STATISTIQUES ET ACCÈS AUX MICRO-DONNÉES

28

5

SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES ET PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES

29

5.1. SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SEN

30

5.2. PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES

33

5.2.1. Environnement institutionnel

33

5.2.2. Organisation et coordination du SEN

33

5.2.3. Qualité

33

5.2.4. Processus et production statistiques

33

5.2.5. Diffusion

33

6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION

34

6.1. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

35

6.2. ORGANISATION ET COORDINATION DU SEN

36

6.3. QUALITÉ STATISTIQUE

37

6.4. PROCESSUS ET PRODUCTION STATISTIQUES

38

6.5. DIFFUSION STATISTIQUE, ARCHIVAGE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

39

7

CONCLUSION

41

ANNEXES

42

ANNEXE I : Agenda de la revue par les pairs du SEN de la Guinée Équatoriale du 8 au 12 septembre 2025

43

ANNEXE II : Listes des participants aux réunions de la mission

44

ANNEXE III : Liste des documents consultés

52

ANNEXE III : Synthèse des échanges avec les structures sectorielles du SEN

54

LISTE DES ACRONYMES

ACBF	ACBF Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAR	Charte Africaine de la Statistique
CAS	Charte Africaine de la Statistique
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNE	Conseil National de la Statistique
CPE	Comité des Programmes Statistiques
CS-PAS II	Contrat de Services de la 2e phase du Programme statistique panafricain
CUA	Commission de l'Union Africaine
ENDE	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
ENDS	Stratégie Nationale de Développement Durable
EPA-II	Deuxième Enquête sur la population active, la formation et l'emploi
FMI	Fonds Monétaire International
GE	Guinée Équatoriale
INEGE	Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale
ISU	Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
PARIS21	Partenariat statistique pour le développement au 21ème siècle
PAS	Programme statistique panafricain
PESD	Plan stratégique de développement socio-économique
PFSO	Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle
PNDES H2020	Plan National de Développement Économique et Social à l'Horizon 2020
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGE	République de Guinée Équatoriale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNV	Rapport National Volontaire sur les ODD
SEN	Système Statistique National
SHaSA	Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique
SNU	Système des Nations Unies
SSA	Système Statistique Africain
STATAFRIC	Institut statistique de l'Union africaine
StatCom-Africa	Commission Statistique pour l'Afrique
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

AVANT-PROPOS

La présente évaluation par les pairs du Système Statistique National (SSE) de la Guinée Équatoriale a été réalisée par une mission des pairs du Bénin et du Cameroun, à l'initiative de l'Institut statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) et d'Eurostat à travers le Contrat de services du Programme statistique panafricain II (CS PAS II) financé par l'Union européenne. La mission a bénéficié de l'appui d'un expert facilitateur du CS PAS II.

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier dans quelle mesure le fonctionnement du SSE de la Guinée Équatoriale est conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (PFSO) des Nations Unies et à ceux de la Charte Africaine de la Statistique (CAS). Dans ce cadre, les pairs ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques avec le pays hôte.

Les investigations portent sur les cinq (5) principales thématiques suivantes se rapportant aux PFSO et aux principes de la CAS :

- Environnement institutionnel ;
- Organisation et coordination du SEN ;
- Qualité statistique ;
- Processus et production statistiques ;
- Diffusion, archivage et sécurité des données statistiques.

Au terme de l'évaluation, des recommandations ont été formulées afin d'améliorer le fonctionnement du SSE et la qualité des données en Guinée Équatoriale.

La mission s'est déroulée sans difficultés majeures grâce à une bonne préparation et une bonne organisation réalisées par les responsables de l'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE). La disponibilité et la participation effective des autorités et responsables sollicités ont grandement contribué au bon déroulement des réunions sectorielles en dépit de leur nombre relativement élevé. Les échanges avec la Coordination du Système des Nations Unies en Guinée Équatoriale ont été riches d'enseignements.

La mission tient à exprimer ses vifs remerciements et sa profonde reconnaissance aux autorités équato-guinéennes pour la qualité de l'accueil, la parfaite organisation et la franche collaboration au cours des travaux de la mission. Nous remercions particulièrement :

- Son Excellence, M. Iván BACALE EBE MOLINA, Ministre des finances, de la planification et du développement économique, Président du Conseil National de la Statistique ;
- M. Ricardo Nsue NDEMESOGO OBONO, Directeur Général de l'INEGE ;
- M. Fidel SEPA MEBULO, Directeur Général Adjoint de l'INEGE ;
- Mme Justina NCHUCHUMA AKAPO, Inspectrice Générale des Services de l'INEGE ;
- Mme Mónica Nchama MBA BINDANG, Cheffe du Département de la Coordination et de la Normalisation à l'INEGE ;
- Mme Escolástica Nsa AKIEME AFOGO, Cheffe de Service de la Planification et de la Coordination à l'INEGE ;
- Ainsi que tous les responsables et agents de l'INEGE qui ont contribué à la préparation et à l'organisation de la mission.



1. SYNTHÈSE

Dans le but de renforcer la qualité des statistiques et de s'assurer du partage de bonnes pratiques de respect des principes et normes statistiques par les États membres de l'Union africaine (UA) prônés par la seconde phase de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA II), une série d'évaluations par les pairs de Systèmes statistiques nationaux (SEN) de pays africains a été initiée par l'Institut statistique de l'Union Africaine (STATAFRIC) et Eurostat à travers le Contrat de services du Programme statistique panafricain (CS PAS II) financé par l'Union européenne (UE). Cette série d'évaluations par les pairs concerne une quinzaine de pays dont la Guinée Équatoriale, avec comme pairs évaluateurs le Bénin et le Cameroun.

Suivant la méthodologie retenue, après le remplissage des questionnaires d'auto-évaluation par l'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE), une mission de revue a séjourné à Malabo du 08 au 12 septembre 2025 aux fins de réaliser la phase d'échanges avec les acteurs du SEN. Cette mission était conduite par le Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique du Cameroun, Chef de mission et pair évaluateur, et composée du Contrôleur principal des opérations de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Bénin, pair évaluateur, ainsi que d'un expert commis par le CS PAS II.

La mission a été organisée, suivie et accompagnée par les responsables de l'INEGE. Elle a eu des entretiens avec les responsables de l'INEGE, des structures statistiques sectorielles, de l'Agence de Développement de Guinée équatoriale et du Système des Nations Unies. Elle a été en outre reçue par le Ministre des finances, de la planification et du développement économique, Président du Conseil National de la Statistique et Ministre en charge de la statistique.

La mission a noté que les principaux textes qui régissent l'activité statistique publique en Guinée Équatoriale sont principalement constitués d'une loi et des décrets présidentiels. La Loi statistique définit le cadre institutionnel et les principes fondamentaux régissant les activités des organismes chargés de produire les statistiques officielles en RGE. Adoptée suite à la révision de la loi de 2001, cette nouvelle loi, plus moderne, prend en compte la plupart des principes et bonnes pratiques inscrits dans la Charte africaine de la statistique ratifiée par le pays en 2020. En ce qui concerne les décrets présidentiels, ils sont au nombre de trois et concernent l'organisation de l'INEGE, du Comité des Programmes Statistiques (CPE) et du Conseil National de la Statistique (CNE). Ces décrets devraient être révisés pour s'arrimer à la nouvelle Loi statistique.

Les textes en vigueur conduisent à un SEN de type décentralisé, constitué d'un organe central (l'INEGE), ainsi que de toutes les structures statistiques logées dans les ministères (les SEM) et les différentes autres entités sectorielles.

La coordination statistique est assurée par plusieurs structures. Le CNE est l'organe suprême de coordination du SEN. Il définit les orientations nationales en matière statistique. Ses membres sont des ministres et il est présidé par le Ministre en charge du développement économique. Au niveau méso, le CPE est l'organe de coordination des activités statistiques. Il s'assure de l'efficacité de la programmation des opérations statistiques. Il est présidé par le Directeur Général de l'INEGE et ses membres sont les Directeurs Généraux des administrations et entreprises publiques. L'INEGE est l'organe de coordination technique, il s'assure du respect des normes, concepts,

méthodologies et standards approuvés au plan national et international. Il assure également la normalisation et l'harmonisation statistique. Le CNE et le CPE sont fonctionnels depuis 2020 et tiennent régulièrement leurs réunions et sessions statutaires.

Les structures du SEN de la RGE sont diversement dotées en ressources humaines, matérielles et financières. Même s'il reste nécessaire de le renforcer, l'INEGE est relativement bien doté en techniciens et en moyens matériels. Les SEM quant à eux, de création récente, ne disposent pas encore de ressources suffisantes pour leurs missions.

Le SEN compterait 248 agents dont 115 sont à l'INEGE et 133 dans les SEM. Plus de la moitié des agents de l'INEGE ont un niveau universitaire, cependant le nombre de cadres ayant suivi une formation supérieure de statisticien ou démographe est limité. La majorité du personnel de l'INEGE dispose d'ordinateurs de travail. Mais près de la moitié ne sont plus modernes. Certains agents des SEM n'ont pas de bureaux et d'ordinateurs de travail.

En matière de financement des activités, l'État finance presque entièrement la statistique équatorienne. L'INEGE reçoit une subvention annuelle pour son fonctionnement et la réalisation des opérations courantes. Les grandes opérations quant à elles, sont conçues comme des projets et inscrits au budget d'investissement public. Le financement, bien qu'important, est insuffisant par rapport aux besoins. Par ailleurs, il y a des retards dans le déblocage des fonds et les régulations sont fréquentes. Au niveau sectoriel, en dehors des Ministères en charge de l'éducation et de la santé, il n'y a pas encore de financement spécifique pour les activités statistiques sectorielles.

La conception des stratégies de développement en RGE souffre de l'insuffisance de statistiques précises et actualisées. Le Rapport National Volontaire (RNV) Guinée Équatoriale 2022 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a déterminé que le pays ne disposait que de 28,7 % des indicateurs pour évaluer la situation des 158 cibles de l'Agenda 2030 priorisées par le pays.

Les différents constats faisant ressortir les faiblesses des statistiques disponibles pour un bon suivi des agendas nationaux et internationaux de développement ont imposé dans ces agendas des résolutions visant à renforcer le SEN. L'Agenda Guinée Équatoriale 2035, actuel plan de développement à long terme de la RGE, a ainsi retenu la réforme du SEN parmi les 13 réformes identifiées comme majeures en vue d'assurer le développement à long terme du pays.

Les actions de réforme du SEN sont intégrées dans les stratégies de développement de la statistique (ENDE). La RGE est en train de mettre en œuvre sa 3e stratégie de développement de la statistique, l'ENDE 2022-2026. Les deux premières ont couvert respectivement les périodes 2003-2008 et 2016-2020 mais elles ont été peu exécutées. L'objectif général de l'ENDE 2022-2026 est de doter le pays d'un système statistique performant qui génère des données et informations statistiques harmonisées, opportunes, pertinentes, fiables et de qualité pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda GE 2035 et des agendas de développement régionaux et internationaux. Cette stratégie est structurée en 4 axes stratégiques, 15 objectifs opérationnels, 54 résultats et 218 activités. Le coût total des activités est estimé à 29 milliards de francs CFA.

La Loi statistique encadre les mandats de production statistique des structures du SEN. L'INEGE est ainsi chargé de l'organisation des recensements généraux et des grandes enquêtes nationales. Il assiste techniquement les structures sectorielles qui organisent des opérations statistiques, principalement de routine à partir des registres administratifs de leurs ministères respectifs. L'INEGE coordonne également la planification des opérations statistiques et promeut la numérisation des outils de collecte. Des partenariats sont mis en place avec les ministères sectoriels pour améliorer l'exploitation des fichiers administratifs.

Le SEN et singulièrement l'INEGE utilise des normes et standards internationaux pour l'élaboration des différentes statistiques mais certaines versions de ces normes sont relativement anciennes. La collecte des données pour les opérations statistiques est désormais réalisée à l'aide des techniques de collecte assistée par l'informatique (CAPI).



Le SEN de la RGE s'efforce d'assurer la qualité des statistiques produites. La réglementation statistique comporte des dispositions visant à favoriser l'amélioration des divers aspects de la qualité des statistiques produites. En 2018, l'INEGE a élaboré et publié, en collaboration avec les autres structures du SEN, le premier recueil des termes et variables statistiques de Guinée Équatoriale. Par ailleurs, un Cadre national d'assurance de la qualité des données (CNAQ) a été validé par les structures du SEN en mai 2024, il est en cours d'adoption par les autorités.

L'INEGE dispose d'une Politique de diffusion des données qui vise à rendre disponibles de manière gratuite sur sa page Web et par tout autre moyen accessible, ses publications. Les principaux moyens de diffusion de l'INEGE sont son site Web (<https://inege.org>), les médias locaux, les médias sociaux et les publications imprimées. Une base d'indicateurs sur la plateforme Open Data est également accessible sur le site de l'INEGE à l'adresse <https://equinea.opendataforafrica.org/>. Elle contient les principaux indicateurs du pays publiés dans l'annuaire statistique. Au niveau sectoriel, seul le Ministère en charge de l'éducation procède à la diffusion d'un annuaire statistique de ce secteur. La production et la diffusion des statistiques sectorielles est à promouvoir.

Au fil des années, le SEN équato-guinéen se consolide en engrangeant des acquis indéniables. Cependant, de nombreux défis restent à relever dans la construction d'un SEN moderne, produisant et diffusant en temps opportun, des statistiques répondant aux besoins des utilisateurs. La mission a ainsi retenu trente-six (36) recommandations visant à consolider les acquis mais aussi à améliorer le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles. Ces recommandations sont présentées dans la section suivante.

2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées par la mission. Elles sont organisées selon les cinq thématiques recommandées par la méthodologie d'évaluation fondée sur les principes de la Charte Africaine de la Statistique et numérotées séquentiellement pour une meilleure identification. Par ailleurs, la principale structure responsable de la mise en œuvre de la recommandation est précisée, de même que l'horizon temporel estimé de cette mise en œuvre.

Une discussion permettant de situer la pertinence et l'importance des recommandations retenues est faite dans la section 6 du présent rapport.

TABLEAU 1 : RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA MISSION

N°	Catégorie/Recommandation	Structures responsables	Horizon temporel*
I Environnement institutionnel			
1	Initier la révision des décrets concernant l'INEGE, le CNE et le CPE pour les rendre conformes à la loi statistique de 2020 et suivre leur adoption.	INEGE	CT
2	Après leur révision, faire une large communication sur le contenu des nouveaux textes du SEN (Loi, Décrets, etc.) et les vulgariser auprès de tous les acteurs.	INEGE	MT
3	Finaliser et soumettre aux instances d'adoption, les dispositions relatives à la mise en place et au fonctionnement du Fonds de Développement de la Statistique.	INEGE	CT
4	Opérationnaliser officiellement les services statistiques dans les ministères et institutions où ils ne le sont pas encore.	Ministères et institutions	MT
5	Doter les structures statistiques de matériels et financements spécifiques et suffisants pour la production statistique.	Gouvernement	MT
6	Poursuivre le renforcement des effectifs et des capacités techniques de l'ensemble du SEN.	Gouvernement	MT
7	Élaborer et faire adopter un plan de formation continue et de mise à niveau pour le personnel du SEN.	CPE	MT
8	Mettre à disposition les financements nécessaires au lancement du projet de la construction d'un siège pour l'INEGE.	Gouvernement	MT
II Organisation et coordination du SEN			
9	Poursuivre le suivi de la mise en place officielle des SEM à travers leur intégration dans les organigrammes des ministères.	INEGE	CT
10	Poursuivre le renforcement des capacités techniques des agents des SEM.	INEGE	CT
11	Actualiser le Recueil des concepts et variables statistiques et l'étendre à tous les secteurs du SEN.	CPE	MT
12	Assister les SEM pour la conception et la mise en place de systèmes d'information statistiques de leurs secteurs.	INEGE	MT
13	Étudier la possibilité de mettre en place au niveau sectoriel des systèmes interopérables favorisant la collecte et le partage de données de sources diverses.	CNE	MT

N°	Catégorie/Recommandation	Structures responsables	Horizon temporel*
III Qualité statistique			
14	Faire adopter le Cadre National d'Assurance de la Qualité (CNAQ) des données et veiller à sa mise en œuvre par tout le SEN.	INEGE/ Gouvernement	CT
15	À partir du CNAQ Adopté, élaborer des manuels méthodologiques permettant la prise en charge de la qualité dès la conception de toute opération.	INEGE	CT
16	Réaliser la formation des agents du SEN sur la démarche qualité en statistique.	INEGE	MT
17	Procéder à une évaluation tournante de la qualité des données de tous les dispositifs statistiques au moyen du CNAQ en vue de convenir des améliorations nécessaires.	CPE	MT
18	Procéder à une évaluation systématique de la qualité des données de toute opération statistique.	CPE	MT
19	Présenter les conclusions du rapport final de l'évaluation par les pairs au CPE et au CNE.	INEGE	CT
20	Concrétiser la création d'un cadre de concertation entre le SEN et le Système des Nations Unies et l'élargir aux autres partenaires.	INEGE	CT
IV Processus et production statistiques			
21	Réaliser une programmation réaliste des opérations statistiques en tenant compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles.	CPE	MT
22	Prendre une résolution pour contraindre les producteurs de statistiques à consulter les utilisateurs dès la phase d'initialisation de la conception des outils de collecte afin d'assurer la prise en compte prioritaire de leurs besoins.	CNE	MT
23	Élaborer au moins une publication statistique sectorielle annuelle propre (annuaire statistique) et la diffuser sur les plateformes du Ministère.	Chaque SEM	MT
24	Concevoir un programme d'appui visant la mise en place d'au moins une publication statistique annuelle dans chaque ministère	CPE	MT
25	Encourager le développement de systèmes de collecte et de traitement des données courantes produites par les administrations.	CPE	MT
26	Encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte, le traitement et la gestion des données (y compris de source administrative).	CPE	MT
27	Réaliser l'analyse approfondie de la Deuxième Enquête auprès des ménages en collaboration avec l'UNGE et les centres de recherche.	INEGE/UNGE	MT
28	Poursuivre la préparation et procéder à la réalisation du RGPH-V, du RGA, de l'EDS-II et de l'EPA-II en jumelant ce qui est possible.	INEGE/CNE	CT
29	Prendre les dispositions nécessaires pour finaliser la migration des comptes nationaux du SCN 1993 eu SCN 2008.	INEGE/ Gouvernement	MT

N°	Catégorie/Recommandation	Structures responsables	Horizon temporel*
V Diffusion statistique, archivage et sécurité des données			
30	Prendre les dispositions pour actualiser la politique de diffusion de l'INEGE et l'étendre à l'ensemble du SEN.	INEGE	CT
31	Élaborer et diffuser un calendrier de publication des productions de l'ensemble du SEN chaque année.	CPE	MT
32	Intégrer sur le site de l'INEGE une rubrique/onglet qui va regrouper les documents concernant le CPE et le CNE (Stratégies, programmes, rapports des sessions et réunions, etc.).	INEGE	CT
33	Favoriser la mise en ligne et la vulgarisation de micro données anonymisées par les structures du SEN.	CNE	MT
34	Suivre la mise à jour de la page nationale relative au SGDD-a sur le site internet du FMI.	INEGE et SEM concernés	MT
35	Promouvoir l'analyse approfondie des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation dans la prise de décision.	CPE	MT
36	Élaborer et faire adopter une stratégie d'archivage et de sécurisation des données statistiques basée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	CPE	MT

*L'horizon temporel est la période estimée durant laquelle la recommandation devrait être mise en œuvre : CT (Court terme) = 1 à 2 ans ; MT (Moyen terme) = 3 à 5 ans ; LT (Long terme) = Plus de 5 ans.

3. INTRODUCTION

L'évaluation de la qualité des statistiques est une composante importante du système global de gestion de la qualité d'un organisme statistique. Elle se concentre souvent sur les produits statistiques et les processus menant à leur production, mais peut également englober le système statistique dans son ensemble, y compris l'environnement institutionnel.

L'évaluation de la qualité des statistiques a pour principal objectif d'identifier les opportunités d'amélioration des processus et des produits statistiques. Elle est un élément constitutif du processus global d'amélioration des institutions par l'apprentissage et la capitalisation des acquis.

Les méthodes et les outils d'évaluation de la qualité des statistiques sont multiples. Elles comprennent : (i) la définition d'indicateurs de la qualité ; (ii) l'élaboration des rapports sur la qualité ; (iii) la réalisation d'enquêtes de satisfaction des utilisateurs ; (iv) la réalisation d'autoévaluations, d'évaluations externes et d'audits, y compris des évaluations par des pairs.

L'évaluation, l'examen ou encore la revue par les pairs est un type d'audit externe de la qualité réalisé par d'autres professionnels du même domaine (des pairs ou homologues) comme des collègues de l'organisme statistique d'un autre pays. Il s'agit d'un processus systématique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves et de déterminer dans quelle mesure les exigences de la qualité sont respectées. Le but ultime est d'aider l'organisme/système évalué à se conformer aux normes et principes établis, à améliorer son processus décisionnel et à adopter de bonnes pratiques éventuellement expérimentées par les pairs.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'« Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons », la Commission de l'Union africaine (CUA), conjointement avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique

(CEA), le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ont adopté la seconde phase de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique couvrant la période 2017-2026 (SHaSA II). L'objectif visé par la SHaSA II est de permettre aux systèmes statistiques des pays africains et des organisations régionales et sous-régionales de produire des informations statistiques de qualité et harmonisées (c'est-à-dire comparables) couvrant tous les aspects du développement inclusif et durable. Un mécanisme d'évaluation devait être mis en place dans le but de faire périodiquement un rapport des progrès réalisés par les États membres de l'UA.

Conscients de l'importance de ce mécanisme d'évaluation de la qualité et de la comparabilité des statistiques en général, et des évaluations par les pairs en particulier, pour l'amélioration des systèmes statistiques des États membres de l'UA, l'Union européenne (UE) a soutenu, par l'intermédiaire du Programme panafricain de statistiques I (PAS I), la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation par les pairs de seize (16) systèmes statistiques nationaux (SEN) africains entre 2018 et 2020.

S'appuyant sur les résultats de cette première série d'évaluations par les pairs, l'UE a décidé de soutenir une deuxième série d'évaluations par les pairs dans le cadre du Contrat de service du deuxième Programme panafricain de statistiques (CS PAS II) au bénéfice des SEN d'une quinzaine de pays.

La Guinée Équatoriale a été retenue parmi les pays bénéficiaires de ce deuxième cycle d'évaluation par les pairs de SEN. Les pairs désignés par les autorités statistiques équato-guinéennes, de commun accord avec STATAFRIC, comme évaluateurs sont le Bénin et le Cameroun.

La démarche méthodologique de l'évaluation prévoyait, une autoévaluation à travers le remplissage de deux questionnaires sur la qualité (l'un basé sur l'outil Snapshot développé par l'UE, l'autre, basé sur les principes de la Charte Africaine de la Statistique (CAS)), puis, une mission d'examen dans le pays d'une équipe externe constituée de deux responsables de premier rang d'organismes statistiques de pays identifiés comme évaluateurs (les pairs), d'un expert, spécialiste des questions institutionnelles de systèmes statistiques nationaux ; et, éventuellement d'experts associés d'organisations partenaires en tant qu'observateurs.

Suivant la méthodologie retenue, après le remplissage par l'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE) des questionnaires d'autoévaluation, une mission de revue a séjourné à Malabo du 08 au 12 septembre 2025 aux fins de réaliser la phase d'échanges avec les acteurs du SEN. Cette mission était composée de :

- Monsieur Joseph Guy SHE ETOUNDI, Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, Chef de mission et Pair évaluateur ;
- Monsieur Abiona Abraham BIAOU, Contrôleur Principal des Opérations de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) du Bénin, Pair évaluateur ;
- M. Arouna ANJUENNEYA NJOYA, Expert facilitateur, commis par le Contrat de Service du Programme statistique panafricain II.

La mission a été organisée, suivie et accompagnée de bout en bout par les responsables de l'INEGE. Notamment :

- M. Ricardo Nsue NDEMESOGO OBONO, Directeur Général de l'INEGE ;
- M. Fidel SEPA MEBULO, Directeur Général Adjoint de l'INEGE ;
- Mme Justina NCHUCHUMA AKAPO, Inspectrice Générale des Services de l'INEGE ;
- Mme Mónica Nchama MBA BINDANG, Cheffe du Département de la Coordination et de la Normalisation à l'INEGE ;
- Mme Escolástica Nsa AKIEME AFOGO, Cheffe de Service de la Planification et de la Coordination à l'INEGE.

La mission a eu des entretiens fructueux avec :

- le Directeur Général et l'ensemble du staff dirigeant de l'INEGE ;

- des membres du Gouvernement et les responsables de presque toutes les structures statistiques ministérielles sectorielles ;
- des responsables d'institutions nationales comme l'Université Nationale de Guinée Équatoriale (UNGE) et l'Agence Nationale de Développement de Guinée Équatoriale (ANDEGE) ;
- les responsables de la Coordination nationale du Système des Nations Unies et de l'UNFPA.

La mission a été reçue en audience, en fin de séjour, par le Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Économique, Président du Conseil National de la Statistique et Ministre en charge de la statistique en compagnie du Vice-Ministre et de la Secrétaire d'État en charge de la planification. Elle a présenté les principales conclusions de l'évaluation.

Les personnes et structures présentes aux rencontres de la mission sont listées en Annexe II.

Une restitution des premières conclusions de l'évaluation a été faite aux responsables de l'INEGE au terme de la mission le 12 septembre 2025 avec comme support, un rapport des premières conclusions reprenant les recommandations faites par la mission.

Le présent document est le rapport provisoire complet de l'évaluation. Il est établi sur la base de :

- (i) l'analyse de la documentation disponible sur la statistique de la Guinée Équatoriale ;
- (ii) l'exploitation des questionnaires d'autoévaluation du SEN remplis par l'INEGE ;
- (iii) les échanges avec les acteurs du SEN lors de la mission de revue à Malabo du 08 au 12 septembre 2025.

Selon une structuration indicative harmonisée, le rapport comprend les sept (07) sections suivantes : une synthèse (1) ; les recommandations, organisées selon la nomenclature des principes de la CAS (2) ; l'introduction qui précise les objectifs et la méthodologie (3) ; la présentation du SEN de Guinée Équatoriale (4) ; la synthèse des forces, faiblesses, opportunités, menaces ainsi que les principales avancées des dernières années du SEN équato-guinéen (5) ; la discussion des conclusions et recommandations de l'évaluation (6) ; et une conclusion (7).

Le rapport comprend en outre les quatre (04) annexes suivantes : (i) Agenda effectif de l'évaluation ; (ii) Listes des personnes présentes aux rencontres de la mission ; (iii) Liste des documents consultés ; (iv) Synthèse des notes prises lors des rencontres avec les structures sectorielles.

4. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

4.1. PRÉSENTATION DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

La République de Guinée Équatoriale (RGE) est un pays situé dans la zone équatoriale de la côte Ouest de l'Afrique dans le Golfe de Guinée, bordé au nord par le Cameroun, au sud et à l'est par le Gabon et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Elle a une superficie terrestre de 28 051,5 km² et une superficie maritime de 314 000 km². Sa capitale politique est la ville de Malabo située sur l'île de Bioko et sa capitale économique est la ville de Bata située sur la partie continentale.

Administrativement, la RGE est divisée en deux régions : la région insulaire composée des îles de Bioko et d'Annobón, et la région continentale. Ces deux régions sont elles-mêmes divisées en huit provinces (trois dans la région insulaire et cinq dans la région continentale). Les provinces sont à leur tour divisées en 19 districts, 37 municipalités et 65 districts urbains.

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2015 a dénombré 1 225 377 habitants dont 45% âgés de moins de quinze ans. La population en 2024 était estimée par l'INEGE à 1 668 768. Elle est essentiellement chrétienne (93% dont 80% de catholiques).

La langue officielle de la RGE est l'Espagnol. Le Français est depuis 1998 la seconde langue officielle et le Portugais la troisième depuis 2011. Les langues parlées dans le pays sont essentiellement des langues locales.

À la suite de la mise en exploitation du champ pétrolier de Zafiro en août 1996, l'économie équato-guinéenne a connu une forte croissance (PIB multiplié par 10 entre 1999 et 2009), reposant largement sur l'exploitation des hydrocarbures (86 % du PIB et 97 % des exportations). Avec la chute des cours du pétrole en 2014, le pays a connu une forte récession avec une réduction du PIB d'un tiers entre 2014 et 2019. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics est le deuxième secteur de l'économie, mais connaît des difficultés en raison d'impayés sur des commandes publiques. En 2024, le PIB du pays était estimé par l'INEGE à 7 740,5 milliards de FCFA et le revenu par habitant à 4,6 millions de FCFA.

4.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA STATISTIQUE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Les principaux textes qui régissent l'activité statistique en RGE sont principalement constitués d'une loi et de trois décrets présidentiels. L'essentiel de leurs contenus est présenté ci-après.

4.2.1. La « Loi statistique »

Comme dans la plupart des pays au monde, l'activité de la statistique en Guinée Équatoriale se fonde sur une loi, la **Loi N°3/2020 du 16 de Octobre, portant Règlementation des activités statistiques en République de Guinée équatoriale**. Elle définit le cadre institutionnel et les principes fondamentaux régissant les activités des organismes chargés de produire les statistiques officielles en RGE. Elle précise les principales règles à respecter pour leur production et celles qui régissent les relations entre les composantes du SEN, ainsi que les relations avec les autres parties.

Adoptée suite à la révision de la loi de 2001, cette nouvelle loi, plus moderne, est basée sur les principes suivants (Article 5) qui prennent en compte, d'une manière ou d'une autre, la plupart des principes et bonnes pratiques inscrits dans la Charte africaine de la statistique ratifiée par le pays le 26 juin 2020 :

- le secret statistique ;
- l'indépendance professionnelle ;
- l'obligation de répondre aux demandes d'information statistiques ;
- la transparence ;
- l'adéquation des ressources ;
- le respect de la périodicité, des délais de publication et de diffusion et de la conservation des statistiques ;
- l'harmonisation avec les normes internationales (méthodes, concepts, classification ou autres dans le domaine de la statistiques).

Après l'explicitation de ces différents principes, la loi statistique indique la mission du SEN avant d'en définir les différentes composantes. Elle précise enfin les différentes infractions possibles à la loi et le régime des sanctions associées.

La Loi statistique équato-guinéenne est assez conforme au modèle proposé par l'UA dans le contexte de la SHaSA et de la Charte africaine de la statistique¹, même si elle n'en reprend pas tous les aspects (par exemple, des aspects concernant le visa et la qualité statistiques n'y figurent pas explicitement mais ils sont en cours d'être pris en compte dans le Cadre National d'Assurance Qualité des données - CNAQ).

4.2.2. Les décrets et autres textes qui réglementent les activités statistiques

Trois décrets présidentiels permettent aux structures du SEN de fonctionner.

- **Le Décret N°22/2013 du 28 janvier 2013 approuvant le règlement organique et fonctionnel de l'INEGE.**

Ce décret définit la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'INEGE. Le règlement organique et fonctionnel de l'INEGE définit le régime juridique de l'organisation, sa mission, sa structuration, son organisation, les missions des organes et leurs modalités de fonctionnement, son régime économique et financier.

- **Le Décret N°114/2019 du 9 septembre 2019 portant approbation du règlement organique et fonctionnel du Conseil National de la Statistique (CNE)**

Ce décret définit la nature, les missions, la composition, l'organisation, les modalités de fonctionnement et le mode de financement du CNE.

- **Le Décret N°115/2019 du 9 septembre 2019 portant approbation du règlement organique et fonctionnel du Comité des Programmes Statistiques (CPE)**

Ce décret définit la nature, les missions, la composition, l'organisation, les modalités de fonctionnement et le mode de financement du CPE.

Un autre texte important est en cours de finalisation avant son adoption. Il s'agit du décret qui va adopter le CNAQ. Ce cadre prend en compte des dispositions importantes pour le SEN comme celles permettant l'instauration du visa statistique et celles créant et réglementant le fonctionnement du Fonds de développement de la statistique.

En plus des décrets, d'autres textes permettent d'opérationnaliser des aspects de la loi statistique ou encore d'organiser les Services statistiques ministériels (SEM). Tous ces textes font partie du corpus légal et réglementaire du domaine statistique qui permet de disposer d'un cadre de planification stratégique pluriannuel des activités statistiques qui est la Stratégie nationale de développement de la Statistique (ENDE). La stratégie en cours est la troisième du pays et couvre la période 2022–2026 après les ENDE 2003-2008 et ENDE 2016-2020. Il est aligné sur les priorités nationales de développement, les Objectifs de développement durable (ODD) et les engagements régionaux, notamment la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) et l'Agenda 2063. Le coût des activités planifiées sur les cinq ans de l'ENDE est de 29 milliards de FCFA.

La principale observation sur le cadre légal et réglementaire des activités statistiques en RGE concerne la non actualisation des décrets d'opérationnalisation de l'INEGE, du CNE et du CPE. En effet, les décrets actuels ont été élaborés et se réfèrent à la Loi statistique de 2001 qui a été remplacée par celle de 2020. Il est indispensable d'actualiser ces décrets, ce qui offre une opportunité pour corriger les éventuels dysfonctionnements constatés dans leur application.

4.2.3. Les ressources du SEN de la Guinée Équatoriale

Le SEN de la RGE compterait 248 agents dont 115 sont à l'INEGE et 133 dans les SEM. Plus de la moitié des agents de l'INEGE ont un niveau universitaire, cependant le nombre de cadres ayant suivi une formation supérieure de statisticien ou démographe est limité. Les statisticiens sont formés dans les instituts à l'extérieur du pays. L'Université Nationale de Guinée Équatoriale (UNGE) ne dispose pas encore de filière de formation spécifique dans les statistiques et il n'existe pas encore de centre de formation national pour les métiers de la statistique. La création d'un tel centre est à

l'étude. L'INEGE organise cependant des sessions de renforcement de capacités pour les agents des SEM. Il a notamment organisé en 2021 la formation et l'affectation des personnels des SEM.

La majorité du personnel de l'INEGE dispose d'ordinateurs de travail. Mais près de la moitié ne sont plus modernes. Certains agents des SEM n'ont pas d'ordinateurs de travail.

Tout le personnel du siège de l'INEGE dispose d'un accès Internet permanent mais l'INEGE n'a pas encore développé de politique informatique. Au niveau des SEM la situation est disparate et dépend des possibilités offertes par le Ministère pour l'accès à l'internet.

L'INEGE ne dispose pas de son propre siège social, ses bureaux à Malabo sont situés dans un immeuble de location qu'il partage avec d'autres institutions. Au-delà des problèmes que cela pose à la construction de l'image d'une institution forte et respectée, l'espace de travail y est insuffisant compte tenu de l'évolution de la taille du personnel. En ce qui concerne les SEM, certains agents affectés n'ont pas de bureaux spécialement affectés.

En matière de financement des activités statistiques, l'État équato-guinéen finance presque entièrement la statistique équato-guinéenne. L'INEGE reçoit une subvention annuelle pour son fonctionnement et la réalisation des opérations courantes. Les grandes opérations quant à elles, sont conçues comme des projets et inscrits au budget d'investissement public. Le financement, bien qu'important, est insuffisant par rapport aux besoins. Par ailleurs, il y a des retards dans le déblocage des fonds et les régulations sont fréquentes.

En 2024, l'INEGE a exécuté un budget de 2,451 milliards de FCFA entièrement assuré par l'État, sur une prévision de 3,893 milliards de FCFA. Le budget ainsi exécuté correspondait à 0,17% de l'ensemble du budget exécuté de l'État.

Au niveau des SEM, les ministères ne disposent pas encore de financement spécifique pour la production statistique. Pour corriger cela, le CNE a pris une résolution lors de sa dernière session demandant aux ministères d'évaluer et d'inscrire dans leurs projets de budget 2026, des financements des activités statistiques.

(1) https://au.int/sites/default/files/pages/32831-file-modele_de_loi_statistique_dans_le_contexte_de_la_charte_africaine_de_la_statistique.pdf

4.3. ORGANISATION ET COORDINATION DU SEN DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

4.3.1. Le Système Statistique National

Selon la Loi statistique, le SEN de la RGE a pour mission de fournir à l'administration publique, aux entreprises, aux organismes nationaux et internationaux, aux médias de communication, aux chercheurs et au public en général, des informations statistiques relatives aux domaines économique, social, démographique, culturel, environnemental et autres.

Le SEN est composé de structures et d'organismes chargés de la collecte, du traitement, de l'analyse, du stockage, de la publication et de la diffusion des statistiques officielles, ainsi que de la coordination des activités statistiques. Il comprend :

- le Conseil National de la Statistique (CNE) ;
- le Comité de Programmes Statistiques (CPE) ;
- l'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE) ;
- les Services Statistiques Ministériels (SEM) ;
- les services de la Banque centrale qui élaborent les statistiques monétaires et financières, et la balance des paiements ;
- les autres structures statistiques spécialisées ;
- les institutions de formation en statistique.

4.3.2. Le Conseil National de la Statistique (CNE)

Le CNE est chargé de définir les orientations et les lignes directrices relatives à la programmation, à la production et à la diffusion des statistiques officielles conformément aux standards et normes nationaux et internationaux.

Présidé par le Ministre en charge du Plan, le CNE statue sur tous les projets statistiques à des fins officielles, notamment sur le projet de la stratégie nationale de développement de la statistique, qui est par la suite approuvé par décret présidentiel. Il veille également à ce que les services chargés de la réalisation des opérations prévues par ce Plan soient pleinement opérationnels.

Le CNE assure la coordination des activités statistiques et propose les instruments pour cette coordination. Il examine les programmes statistiques des structures et organismes publics et propose au Gouvernement une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (ENDE).

Le CNE veille également au respect des règles déontologiques de la profession ainsi qu'au respect des principes de l'activité statistique. En outre, il émet son avis sur la politique de développement de l'information statistique et des mesures susceptibles d'orienter et de promouvoir les activités statistiques.

Le CNE est fonctionnel depuis 2020 et ses membres sont les ministres. Il est régi par un décret présidentiel. Il a tenu sa 6e session ordinaire le 21 mars 2025 dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Lecture du procès-verbal de la cinquième session ordinaire du CNE - 2024 ;
2. Lecture du procès-verbal de la sixième session ordinaire du CPE - 2025 ;
3. Présentation du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ENDE pour la période 2024 et validation du plan d'action de l'ENDE pour l'exercice 2025 ;
4. Proposition de résolution portant création du Comité scientifique du 5e RGPH (2025) et du 1er Recensement général agricole ;
5. Rapport sur l'état actuel des services statistiques des différents départements ministériels ;
6. État d'avancement des opérations statistiques suivantes :
 - Deuxième Enquête sur la population active, la formation et l'emploi (EPA-II),
 - Deuxième Enquête démographique et de santé (EDS-II),
 - Cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-V),
 - Premier Recensement général de l'agriculture (RGA-I) ;

4.3.3. Le Comité des programmes statistiques (CPE)

Présidé par le Directeur général de l'INEGE, le CPE assure la coordination de la production des statistiques officielles dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la statistique. Il est l'instance qui s'assure qu'il n'y a pas de doublons dans la programmation des opérations et que toutes les opérations programmées disposent de moyens techniques pour leur exécution. Il prépare les dossiers et débat des questions à soumettre à l'adoption du CNE.

Le CPE est fonctionnel depuis 2020 et les membres sont les directeurs généraux des différents ministères. Il est également régi par un décret présidentiel. Sa dernière et 6e session ordinaire s'est tenue le 27 février 2025 et a permis de préparer la session du CNE du 21 mars 2025.

4.3.4. L'Institut National de la Statistique de Guinée Équatoriale (INEGE)

L'INEGE a été créé en 2001 et opérationnalisé en 2013. Il est l'organe central et exécutif du SEN équatoguinéen. Il est rattaché organiquement au ministère chargé de la planification mais est doté d'une personnalité juridique propre, d'un patrimoine et d'une autonomie de gestion.

L'INEGE a pour mission, en coordination et/ou en collaboration avec les structures statistiques spécialisées, la collecte, le traitement, l'analyse, la publication et la diffusion des statistiques officielles du pays. Il est également chargé d'assurer la coordination des activités statistiques, de proposer les instruments de cette coordination, ainsi que d'assurer la préservation du patrimoine statistique national (Ensemble des données statistiques produites par les structures du SEN).

L'INEGE est aussi chargé de :

- Exécuter directement certaines opérations statistiques principales prévues dans le Programme statistique national (recensements, enquêtes, exploitation des fichiers administratifs, etc.) et centraliser les données provenant d'autres services producteurs, assurant leur diffusion synthétisée.

- Organiser et gérer la documentation nationale en matière statistique. Préparer, dans ce cadre, un annuaire statistique.
- Gérer le registre statistique National.
- Sensibiliser le public sur l'importance de la statistique.

L'INEGE est dirigé par un Directeur Général secondé par un Directeur Général Adjoint. Il dispose d'un Conseil d'Administration (CA) qui est l'organe suprême de l'Institut. Le CA est présidé par le Ministre chargé de la planification et est chargé de fixer les orientations générales de fonctionnement de l'INEGE, d'approuver les programmes pluriannuels et annuels d'activités, d'approuver les budgets, de fixer les limites de dépenses que le DG de l'Institut peut exécuter, de valider les rapports annuels sur l'exécution des activités techniques et financières, etc. L'INEGE dispose aussi d'un Conseil de direction qui est l'organe de direction et de gestion de l'INEGE après la Direction générale. Il dispose également d'une Inspection Générale des Services.

L'INEGE est composé des six (6) départements centraux suivants :

- Département de la Coordination et de la Normalisation ;
- Département des Technologies de l'Information et de la Communication et de la Diffusion ;
- Département des Statistiques et des Études Économiques ;
- Département des Statistiques et des Études Sociodémographiques ;
- Département des Recensements et des Enquêtes ;
- Département de l'Administration et des Finances ;

Il dispose aussi d'un Bureau de coordination de la région continentale à Bata.

L'INEGE compte 115 agents de tous les grades et de toutes les qualifications dont 47 femmes (41%). Ce personnel dispose de l'expertise nécessaire pour assurer les travaux statistiques mais le recours à l'assistance technique externe reste indispensable pour renforcer les capacités techniques à mieux prendre en charge les activités.

4.3.5. Les Services Statistiques Ministériels (SEM)

Créés et organisés par la Loi statistique, les SEM doivent être rattachés aux Secrétariats généraux des départements ministériels. Ils doivent être créés dans les ministères mais aussi dans toute autre structure étatique. Il est prévu que, selon le secteur, si le volume des activités statistiques le justifie, un SEM puisse être érigé en direction ou en direction générale.

Les SEM sont les points focaux de l'INEGE dans les départements ministériels. Ils sont chargés de :

- la collecte des données, la mise à jour et la conservation de toutes les informations statistiques existantes ou générées par les activités du département ministériel ;
- la transmission périodique des statistiques du ministère à l'INEGE ;
- l'élaboration des Plans Statistiques Sectoriels du ministère ;
- la collaboration avec l'INEGE pour l'élaboration de l'avant-projet de PSN et son actualisation ;
- la mise en œuvre et la surveillance de la conformité des règles du secret statistique dans la préparation des statistiques officielles du ministère ;
- l'utilisation des sources de données administratives dérivées de la gestion des activités du département ministériel à des fins statistiques ;
- l'élaboration et l'exécution des projets statistiques du secteur inscrits dans le PSN ;
- la publication et la diffusion des résultats et des caractéristiques méthodologiques des statistiques produites.

Les SEM ont été mis en place en 2021 dans les ministères mais la situation actuelle est disparate. Malgré la formation et l'affectation du personnel dans ces ministères par l'INEGE, les problèmes suivants sont rencontrés par certains de ces SEM :

- non création officielle du SEM dans l'organigramme du ministère ;
- absence de salle de travail affectée au SEM dans certains ministères ;

- accès limité aux sources d'information pour collecter les données ;
- insuffisante collaboration de certains services du ministère ;
- absence de financement des activités ;
- manque de matériel informatique adéquat pour faire le travail ;
- etc.

4.3.6. Les autres structures statistiques spécialisées (SSS)

Les autres structures statistiques publiques spécialisées sont les services statistiques des structures rattachées aux ministères, des collectivités locales, des organismes publics et des entreprises. Elles sont chargées de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des statistiques de leurs domaines d'activité, à condition qu'elles ne soient pas déjà produites par l'INEGE.

4.3.7. Les institutions de formation en statistiques

Il s'agit des institutions nationales ou étrangères reconnues par la RGE comme assurant la formation initiale ou continue dans le domaine de la statistique.

4.3.8. Coordination du SEN

Comme cela ressort dans leurs attributions précédemment présentées :

Le CNE est l'organe suprême de coordination du SEN en RGE. Il définit les orientations nationales en matière statistique.

Le CPE est l'organe de coordination des programmes statistiques. Il s'assure de l'efficacité de la programmation des opérations statistiques.

L'INEGE est l'organe de coordination technique, il s'assure du respect des normes, concepts, méthodologies et standards approuvés au plan national et international. Il assure également la normalisation et l'harmonisation statistique au niveau national, sous-régional, africain et international.

4.4. UTILISATION DES STATISTIQUES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU SEN

4.4.1. Utilisation des statistiques pour la planification, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales de développement

Les statistiques jouent un rôle crucial pour le développement économique et social. Leur utilisation est indispensable lors des phases de conception mais aussi de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets de développement.

La RGE a entamé le processus de planification de son développement en 1997 avec la tenue de la Première Conférence Économique Nationale (CEN I). Il était basé sur une stratégie participative, impliquant un grand nombre d'acteurs-clés de la société équato-guinéenne. En 2007, suite à un diagnostic de la situation du pays concernant le niveau de conformité avec les orientations adoptées lors de la CEN I, une Deuxième Conférence Économique Nationale (CEN II) a été organisée, permettant d'établir le Plan National de Développement Économique et Social à l'Horizon 2020 (PNDES H2020).

La mise en œuvre du PNDES H2020 a permis une transformation majeure et rapide du pays, tant en matière d'infrastructures de base que sur le plan social, avec une réduction significative de la pauvreté. Durant cette période, le pays a ratifié plusieurs agendas internationaux de développement (Agenda 2063 de l'UA, Agenda 2030 de l'ONU, etc.) renforçant ainsi son engagement à poursuivre le développement du pays dans toutes ses dimensions.

En 2019, suite à l'organisation de la Troisième Conférence économique nationale (CEN III) qui a donné l'occasion de mener la plus grande analyse participative jamais réalisée dans le pays, une réflexion stratégique a permis d'établir les

aspirations du pays à l'horizon 2035, consolidées en quatre axes stratégiques majeurs, qui constituent le cœur de l'« Agenda Guinée Équatoriale 2035, Stratégie Nationale de Développement Durable » :

- Axe stratégique I : Éradication de la pauvreté.
- Axe stratégique II : Inclusion sociale et paix durable.
- Axe stratégique III : Productivité et industrialisation.
- Axe stratégique IV : Durabilité environnementale et développement territorial.

L'Agenda Guinée Équatoriale 2035, est prévu d'être opérationnalisé par des plans d'action quinquennaux. Le premier plan d'action correspond à la période 2020-2025. Ce plan, intitulé Plan stratégique de développement socio-économique (PESD) 2025, définit les programmes et projets à mener durant cette première période de cinq ans. Dans ses quatre axes stratégiques, sont déclinés les 39 politiques à mettre en œuvre à travers 400 programmes, couvrant un total de 1 992 projets. Une budgétisation de toutes ces politiques a été réalisée, précédée à chaque fois d'un état des lieux du domaine agrémenté par les statistiques disponibles.

En ce qui concerne la réalisation des ODD, la Commission nationale de coordination des ODD en Guinée équatoriale a priorisé 158 cibles sur les 169 de l'Agenda 2030. Le PESD 2025 est aligné sur ces cibles prioritaires de l'agenda mondial. La nécessité de mesurer la réalisation des cibles prioritaires de l'Agenda 2030 pour les ODD a nécessité l'élaboration d'un Cadre national d'indicateurs des ODD dont les rapports nationaux volontaires font le suivi.

Le PNDES H2020, l'Agenda 2035, le PESD 2025 ont été bâtis sur la base des recherches, des statistiques disponibles, des informations recueillies, mais aussi des opinions et de commentaires des composantes de la société. La planification, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de ces stratégies ainsi que des agendas internationaux a souffert de l'insuffisance de statistiques précises et actualisées. Le Rapport National Volontaire (RNV) Guinée Équatoriale 2022 sur les ODD caractérise le mieux cette situation. Après une analyse de la disponibilité des indicateurs, il conclut que « concernant le manque d'informations, l'analyse de la disponibilité des indicateurs montre que le pays dispose de 28,7 % des indicateurs. De plus, plusieurs de ces données ont été collectées avant 2015, par exemple, grâce à l'Enquête démographique et de santé de 2011 ou à l'Enquête auprès des ménages de 2006. À cet égard, le pays doit mettre à jour et

accroître la quantité d'informations disponibles, ce qui permettra un meilleur suivi du programme, une meilleure identification des populations vulnérables et une prise de décision fondée sur des données probantes pour orienter les politiques et les programmes du pays. »

Le diagnostic ayant conduit à l'élaboration de la Stratégie nationale de développement de la statistique (ENDE) 2022-2026 a également souligné ce problème d'indisponibilité d'indicateurs de suivi de l'avancement de la mise en œuvre des actions du PESD 2025. Il indique en outre que les départements ministériels gèrent une quantité importante de données, mais ces données ne sont pas collectées dans des formats accessibles et exploitables. L'enregistrement est partiel, les méthodologies de production standardisées sont peu utilisées et les processus de validation sont peu nombreux.

La situation a significativement évolué avec la réalisation de la Deuxième Enquête nationale auprès des ménages (ENH2) en 2023, la production de certaines statistiques sectorielles à la faveur de la mise en place des Services statistiques ministériels en 2021 et l'élaboration de certains indices économiques (Comptes nationaux trimestriels et annuels, statistiques du commerce extérieur, etc.). Cette amélioration a déjà bénéficié au RNV 2024 sur les ODD et bénéficiera également à l'évaluation finale du PNDS 2025 en cours et au processus de planification/budgétisation de la période 2026-2030 de l'Agenda Guinée équatoriale 2035.

4.4.2. Développement de la statistique dans les stratégies globales de développement

Les différents constats faisant ressortir les faiblesses des statistiques disponibles pour permettre un bon suivi des agendas nationaux et internationaux de développement ont imposé dans ces agendas des résolutions visant à renforcer le système statistique national. C'est ainsi que dans les Comptes rendus des Conférences économiques nationales, l'amélioration du SEN figure en bonne place des recommandations du Sous-secteur de la gouvernance économique et au-delà.

La CEN III est celle qui a été le plus loin dans la recommandation des actions en faveur de la statistique après le constat que la faiblesse du SEN et la mauvaise gestion de l'information par les administrations publiques ont rendu difficile la

saisie de toutes les réalisations du PNDES H2020. Ainsi, il a été retenu d'œuvrer au renforcement du SEN en élaborant un Plan national de production statistique pour répondre aux besoins d'information des secteurs suivants : éducation, santé, logement, agriculture, emploi et services publics (eau, électricité, internet, etc.). De même, la création des services statistiques dans les ministères a été recommandé.

Suite aux dernières recommandations, l'Agenda Guinée Équatoriale 2035 a retenu la réforme du SEN parmi les 13 réformes identifiées comme majeures en vue d'assurer le développement à long terme du pays. Les objectifs énoncés de cette grande réforme dans l'Agenda GE 2035 sont :

- d'assurer la disponibilité en temps opportun des informations statistiques nécessaires à la formulation et à la coordination des politiques économiques et sociales ;
- de produire des informations statistiques conformément aux normes et standards internationaux ;
- de garantir un accès permanent et en ligne aux informations statistiques pour les acteurs ;
- de garantir la publication périodique des comptes nationaux et de toutes les statistiques sectorielles et intersectorielles ;
- d'assurer la réalisation régulière des recensements de population et autres opérations statistiques pertinentes.
- De produire des informations économiques et sociales conjoncturelles.

Par ailleurs, il est précisé dans l'Agenda 2035 pour ce qui concerne son dispositif de suivi évaluation que pour être efficace, ce dispositif nécessitera des systèmes d'information mais il faudra toutefois éviter d'en créer partout en veillant à ce que la production statistique reste décentralisée entre les différents domaines et systèmes composant la Stratégie et qu'elle repose essentiellement sur le SEN.

Dans le cadre de cette réforme, des décrets ont été pris en 2019 permettant au Conseil National de la Statistique (CNE) et au Comité des Programmes Statistique (CPE) de tenir leurs sessions. La Loi statistique a également été révisée en 2020 permettant, entre autres, l'opérationnalisation des Services statistiques dans tous les ministères. Ceux-ci sont presque tous désormais fonctionnels, même s'ils restent à être renforcés pour pouvoir jouer pleinement leur rôle.

4.4.3. Les stratégies spécifiques de développement de la statistique

La RGE est en train de mettre en œuvre sa troisième stratégie spécifique de développement de la statistique, l'ENDE 2022-2026. La première a été élaborée en 2022 pour couvrir la période 2003-2008. Mais elle n'a pas été mise en œuvre, en raison principalement de la non opérationnalisation de l'Institut national de la statistique créé par la **Loi n°3/2001 du 17 mai, portant Réglementation de l'Activité Statistique en Guinée Équatoriale**.

En 2015, la deuxième ENDE a été élaborée pour la période 2016-2020 par l'INEGE en collaboration avec la Banque mondiale, dans le cadre d'un accord d'assistance technique conclu entre le gouvernement et cette institution pour le développement des statistiques du pays. La mise en œuvre de l'ENDE 2016-2020 a aussi connu des insuffisances. Il a en effet manqué de coordination solide entre les structures du SEN en raison du manque de capacité opérationnelle des organes de coordination du SEN (CNE et CPE) et des services statistiques ministériels. De fait, l'ENDE ne constituait pas une référence absolue pour le développement des statistiques dans le pays, car seul l'INEGE l'utilisait dans ses activités.

L'ENDE 2022-2026 a été élaborée suivant un processus participatif et inclusif ayant permis la prise en compte des préoccupations de plusieurs acteurs nationaux et des partenaires internationaux du SEN.

S'inspirant des objectifs de l'Agenda GE 2035 et de la vision formulée dans le Programme sous-régional STAT-CEMAC 2021-2030, la vision du gouvernement en matière de statistiques définie dans l'ENDE 2022-2026 est de disposer d'un système statistique performant, générant des informations statistiques fiables et harmonisées, disponibles en temps opportun et couvrant toutes les dimensions du développement, pour le suivi, l'appui à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement nationales, sous-régionales et internationales, ainsi que pour l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC.

L'objectif général de l'ENDE 2022-2026 est de concrétiser la vision ainsi définie en dotant le pays d'un système statistique performant qui génère des données et informations statistiques harmonisées, opportunes, pertinentes, fiables et de qualité pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda GE 2035 et des agendas de développement régionaux et internationaux.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers les quatre axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique 1 : Production de statistiques de qualité ;
- Axe stratégique 2 : Amélioration de la coordination de la production de statistiques de qualité dans le pays ;
- Axe stratégique 3 : Développement durable des capacités institutionnelles du SEN ;
- Axe stratégique 4 : Diffusion, conservation et promotion de l'utilisation des statistiques dans la prise de décision.

Les axes stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes constitués de résultats à atteindre à travers des actions précises. En définitive, l'ENDE 2022-2026 est composée de 4 axes stratégiques, 15 objectifs opérationnels, 54 résultats et 218 activités.

Les différentes activités à mettre en œuvre sont planifiées sur les cinq années de couverture de la stratégie. Leur coût total était estimé à presque vingt-neuf milliards de francs CFA.

Un bilan d'exécution de la stratégie a été réalisé pour les deux premières années de mise en œuvre. Il en est ressorti que pour l'année 2022, 35 activités étaient prévues, 56 % d'entre elles ont été entièrement réalisées, 27 % étaient toujours en cours au moment du bilan et 17 % n'avaient pas été réalisées. Concernant l'année 2023 : 112 activités étaient planifiées, 24 % d'entre elles ont été entièrement réalisées, 29 % étaient toujours en cours et 47 % n'avaient pas été réalisées. En définitive, au 31 décembre 2023, le taux d'exécution du Plan d'action de l'ENDE 2022-2026 pour les deux premières années de mise en œuvre (2022-2023) était d'environ 17 %.

4.5. PROCESSUS ET PRODUCTION STATISTIQUES

Les données statistiques sont produites à partir de trois principales sources : les recensements, les enquêtes statistiques et les données administratives.

L'INEGE coordonne la planification des opérations statistiques et promeut la numérisation des outils de collecte. Des partenariats sont mis en place avec les ministères sectoriels pour améliorer l'exploitation des fichiers administratifs.

L'INEGE organise les recensements généraux et les grandes enquêtes. Il assiste techniquement les structures sectorielles qui organisent des opérations statistiques.

Il n'y a pas pour l'instant de visa statistique pour l'organisation des opérations statistiques. Cette procédure est en cours d'adoption dans le cadre du CNAQ.

La collecte des données pour les opérations statistiques est réalisée à l'aide des techniques de collecte assistée par l'informatique (CAPI) et une connexion internet est utilisée pour transmettre les données collectées aux serveurs.

L'INEGE assure la normalisation dans le SEN à travers le recueil des termes et variables statistiques de Guinée Équatoriale. Il s'assure que les concepts et normes utilisés sont en accords avec ceux utilisés au niveau international. Dans sa propre production, l'INEGE adopte les normes internationales les plus récentes.

Le SEN de la RGE dispose des compétences techniques en matière de collecte, traitement, analyse et diffusion de statistiques. Parmi les 115 agents de l'INEGE, 47% sont des professionnels. Il est néanmoins fait recours à l'assistance des institutions ou des experts spécialisés lorsqu'il faut mettre en place des méthodologies ou des processus pour lesquels il n'y a pas encore suffisamment d'expertise. Il y a par ailleurs des programmes de coopération technique avec des institutions comme AFRISTAT, AFRITAC Centre du FMI, UNFPA, etc.

Les différentes normes actuellement utilisées dans la production statistique sont les suivantes :

- Le Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN 1993) pour l'élaboration des comptes nationaux (la migration vers le Système de comptabilité nationale 2008 est en cours).
- La Nomenclature d'activités des États membres d'AFRISTAT (NAEMA) initiale compatible avec CITI rev 3. et la Nomenclature de produits des États membres d'AFRISTAT (NOPEMA) pour l'élaboration des statistiques industrielles.
- Le guide méthodologique du commerce extérieur de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Manuel des statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions 2010 (Nations Unies) sont utilisés pour l'élaboration des statistiques sur le commerce extérieur des biens.
- La sixième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6) est utilisée par la Banque Centrale des États d'Afrique Centrale (BEAC) pour établir la balance des paiements.
- Le Manuel des finances publiques 2014 du FM est utilisé par le Ministère en charge des Finances pour l'élaboration des statistiques des finances publiques.
- La nomenclature africaine des consommateurs (NCAC) adoptée pour la construction des indices de prix de la CEMAC en 2000, dérivée de la nomenclature internationale Classification des Fonctions de Consommation Individuelle est utilisée pour l'indice des prix à la consommation.
- La Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011 est utilisée pour les statistiques sur l'éducation.
- La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé est utilisée pour les statistiques sanitaires.
- La Classification internationale des professions de 2008 est utilisée pour les statistiques du travail.
- Le Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement 2013 (MDEA2013) est utilisé pour les statistiques environnementales.

4.6. GESTION DE LA QUALITÉ DANS LE SEN EN GUINÉE ÉQUATORIALE

Le SEN de la RGE s'efforce d'assurer la qualité des statistiques produites selon des standards reconnus internationalement. La loi statistique et les décrets sur l'INEGE, le CNE et le CPE comporte des dispositions visant à favoriser l'amélioration des divers aspects de la qualité des statistiques produites.

En 2018, l'INEGE a élaboré et publié, en collaboration avec les autres structures du SEN, le premier recueil des termes et variables statistiques de Guinée Équatoriale (Compendio de Conceptos y Variables Estadísticos de Guinea Ecuatorial) afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du SEN et garantir la qualité et l'harmonisation des informations statistiques au sein du SEN et puis au niveau international.

Par ailleurs, un cadre national d'assurance de la qualité des données (CNAQ) a été validé par les structures du SEN en mai 2024. Le CNAQ a pour but de doter le SEN d'un manuel contenant les normes, processus et recommandations que les producteurs de données officielles doivent suivre, inspirés du Cadre national d'assurance qualité statistique des Nations Unies. Les travaux sur ce document ont débuté en avril 2023 et ont bénéficié des conseils techniques d'AFRISTAT. **Ce cadre n'est cependant pas encore officiellement appliqué car il reste en attente d'adoption par le Gouvernement** mais des aspects sont déjà mis en œuvre par l'INEGE. Le CNAQ intègre par ailleurs les aspects liés à la mise en place d'un visa statistique et aussi ceux liés à la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique pour lequel des clarifications et des compléments d'information ont été demandés.

L'utilisation de méthodes reconnues et stables à travers le temps est promue. Par ailleurs, une validation technique des données par la comparaison avec d'autres sources est encouragée. Ces pratiques sont recommandées dans le CNAQ.

Au sein de l'INEGE, il existe un comité de validation des données techniques chargé d'analyser et de vérifier la cohérence des données et de l'ensemble du rapport avant publication.

Lors de la conception des opérations statistiques, l'INEGE n'autorise qu'une marge d'erreur de 5 % afin de garantir l'exactitude des données.

Les statistiques produites dans le SEN de la RGE sont en principe comparables avec celles d'autres pays africains et au-delà. En effet, les concepts et méthodologies statistiques recommandés au niveau international sont utilisés par les producteurs. De même, la Guinée Équatoriale participe à plusieurs programmes d'harmonisation des statistiques à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.

Il n'y a cependant pas de mécanisme formel de concertation avec les utilisateurs pour recueillir et suivre leurs besoins. De même, la satisfaction des utilisateurs n'est pas mesurée de façon spécifique.

L'INEGE et le SEN de la RGE bénéficient de l'assistance technique de divers partenaires. Ils collaborent notamment avec les institutions techniques régionales et internationales dans le cadre des programmes mis en place par ces institutions ou de commun accord (AFRISTAT, STATAFRIC, AFRITAC Centre, ISU, BM, FMI, BIT, BAD, PARIS21, UNFPA, UNICEF, OMS, UE à travers le PAS, etc.). Ces collaborations favorisent la normalisation, la standardisation, la diversification et la mise en œuvre de démarche qualité dans les statistiques nationales.

4.7. DIFFUSION DES STATISTIQUES ET ACCÈS AUX MICRO-DONNÉES

L'INEGE dispose d'un document de Politique de diffusion des données datant de 2020. Elle définit des règles claires pour l'accès à l'information statistique produite par l'INEGE. Ainsi, dès leur validation, les statistiques élaborées par l'INEGE sont rendus disponibles de manière gratuite sur la page Web de l'Institution et par tout autre moyen accessible.

Les principaux moyens de diffusion de l'INEGE sont son site Web (<https://inege.org>), les médias locaux, les médias sociaux et les publications imprimées.

L'INEGE diffuse les communiqués de presse directement et à travers les médias lors d'une conférence de presse où le DG présente les principaux résultats.

Simultanément, le document et le communiqué de presse sont publiés au format numérique sur le site officiel de l'INEGE, garantissant un accès large et gratuit aux données pour tous les utilisateurs.

Les publications statistiques de l'INEGE comprennent des textes explicatifs. Ces textes incluent généralement des analyses des résultats accompagnant les tableaux et graphiques des différents produits statistiques, selon leur nature. De même, un communiqué de presse accompagne chaque publication afin de clarifier les principaux résultats pour l'utilisateur.

L'INEGE maintient une forte présence numérique pour assurer l'accessibilité et la diffusion de ses informations depuis 2015 à nos jours. Son site Web officiel (<https://inege.org>) est mis à jour mensuellement et constitue une source d'information centrale. On y trouve les publications suivantes : Annuaire statistique de la Guinée Équatoriale, Guinée Équatoriale en chiffres, Bulletin Statistique Trimestriel, Estimations de population, PIB, Revenu par habitant, Inflation, Faits d'état civil, Comptes nationaux, Rapports, etc.

Une base d'indicateurs sur la plateforme Open Data est également accessible sur le site de l'INEGE à l'adresse <https://equinea.opendataforafrica.org/>. Elle contient les principaux indicateurs du pays publiés dans l'annuaire statistique.

L'INEGE utilise également ses profils sur les réseaux sociaux tels que X (ex- Twitter), LinkedIn, Facebook et une chaîne YouTube pour étendre sa diffusion. Grâce à ces plateformes, l'institution partage des publications résumées, en ajoutant un lien vers le développement de l'information. L'INEGE ne dispose cependant pas actuellement d'une bibliothèque physique dans ses locaux où on peut consulter ses publications.

L'INEGE publie ses statistiques simultanément sur plusieurs canaux pour assurer une large diffusion selon un calendrier de publication préétabli et diffusé sur son site internet. Cela garantit une diffusion des données prévisible, transparente et accessible à tous les utilisateurs. Le respect de ce calendrier n'est cependant pas suivi à la lettre.

Concernant les microdonnées, l'INEGE les fournit gratuitement, à la demande de l'utilisateur. Celles-ci sont toujours cédées anonymisées afin de protéger la vie privée des personnes et se conformer à la loi qui interdit la divulgation des données personnelles et garantit la confidentialité des informations individuelles collectées.

Au niveau sectoriel, seul le Ministère en charge de l'éducation procède à la diffusion d'un annuaire statistique de ce secteur. La production et la diffusion des statistiques sectorielles est donc à organiser et à promouvoir

5. SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES ET PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES

5.1. SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SEN

Une synthèse de l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) du SEN équatorien est présentée ci-après dans le Tableau 2 selon les cinq catégories : Environnement institutionnel ; Organisation et coordination du SEN ; Qualité statistique ; Processus et production statistiques ; Diffusion, archivage et sécurité des données statistiques.

TABLEAU 2 : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SEN DE GUINÉE ÉQUATORIALE

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	
FORCES	FAIBLESSES
- Existence d'un cadre législatif et institutionnel fonctionnel avec notamment une loi statistique rénovée, la Loi N°3/2020/AN du 16 octobre garantissant explicitement les PFSO et ceux de la CAS comme l'indépendance professionnelle, la transparence des processus, la confidentialité des données individuelles, etc. - Législation et réglementation précisant les mandats de collecte, traitement et diffusion des données - Existence dans la législation une disposition créant des services statistiques dans tous les départements ministériels - Signature, ratification et intégration de la CAS dans la législation nationale - Existence (même si insuffisant) de ressources humaines qualifiées, de ressources matérielles et de financements de l'État pour la production statistique	- Cadre réglementaire de l'INEGE, du CPE et du CNE non aligné sur la nouvelle Loi statistique - Non intégration des Services statistiques ministériels dans l'organigramme officiel de certains ministères - Ratification de la CAS non prise en compte par l'UA - Insuffisance de ressources humaines qualifiées, en particulier dans les structures sectorielles - Insuffisance de ressources matérielles et de bureaux de travail pour certaines structures du SEN - Insuffisance de financements pérennes pour la production statistique - Absence de textes mettant en place le Fonds de développement de la statistique
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Forte volonté des autorités à accompagner le SEN - Existence d'une politique nationale de développement et d'agendas régionaux et internationaux exprimant clairement la demande statistique - Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui au développement de la Statistique - Disponibilité du SNU et d'autres partenaires à appuyer ou à poursuivre l'appui au SEN	- Déficit de culture statistique - Mauvaise conjoncture économique international pouvant entraîner une baisse du financement des activités statistiques

ORGANISATION ET COORDINATION DU SEN

FORCES	FAIBLESSES
- Organes de coordination statistique fonctionnels (INEGE, CPE, CNE, etc.) - Tenue régulière des sessions du CNE et des réunions du CPE - Programmation et suivi réguliers du fonctionnement du SEN à l'aide de l'ENDE et des Programmes statistiques annuels - Planification stratégique du développement général du pays (PNDES H2020, PEDS 2025, Agenda GE 2035) et de la statistique en particulier (avec les ENDE) - Fonctionnalité des Services statistiques ministériels dotés de personnel formé aux activités statistiques - Bonne collaboration entre l'INEGE et les SEM - Participation des acteurs nationaux aux réunions et instances sous-régionales, régionales, africaines et internationales du domaine de la statistique	- Insuffisante concertation entre producteurs de données et entre producteurs et utilisateurs - Insuffisance de la formalisation de la demande statistique et de l'utilisation des statistiques existantes - Coordination méthodologique insuffisante des travaux statistiques - Insuffisance de ressources allouées à l'INEGE pour la coordination du SEN - Absence de capacités et de ressources pour la coordination statistique sectorielle des SEM - Absence de services statistiques au déconcentré (province et district) - Insuffisante coordination des partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine statistique
OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'initiatives sous-régionales, régionales et internationales d'appui au développement de la coordination et de la coopération statistique (SHaSA, CEMAC, BEAC, CAS, PFSO, etc.)	

QUALITÉ STATISTIQUE

FORCES	FAIBLESSES
- Prise en compte explicite des PFSO et de la CAS dans le cadre légal et réglementaire de production statistique - Existence d'un Recueil des termes et variables statistiques de Guinée équatoriale en accord avec les standards internationaux - Appui technique des organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux spécialisés (AFRISTAT, AFRITAC, FMI, BM, etc.) - Existence d'un projet de Cadre National d'Assurance Qualité en cours d'adoption	- Absence de système d'information statistique formalisé dans la plupart de secteurs - Absence de mécanisme d'échange avec les utilisateurs et de mesure de leur satisfaction - Absence d'un format de métadonnées standard pour les statistiques nationales - Absence de nomenclatures internationales adaptées au contexte national - Non actualisation de la page de la Guinée Équatoriale dans le Système Général de Diffusion des Données du FMI
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Existence de : PFSO, CAS, SHaSA 2 - Existence de cadres de productions de statistiques harmonisées (CEMAC, AFRISTAT, AFRITAC, UA, etc.)	- Utilisations non appropriées et interprétations erronées des statistiques produites - Déficit de culture statistique et/ou non utilisation suffisante des données et analyses statistiques

PROCESSUS ET PRODUCTION STATISTIQUES

FORCES	FAIBLESSES
- Bonne expérience de l'INEGE dans la production statistique à partir des recensements et enquêtes ainsi que sur la base des sources administratives - Existence de publications statistiques courantes de l'INEGE sur différents domaines (Inflation, Comptes nationaux trimestriels et annuels, État civil, commerce extérieur, Prévisions macroéconomiques, Bulletin statistique trimestriel, Annuaire statistique, GE en chiffres, etc.) ainsi que sur les résultats de recensements et enquête (RGE, ENH2) - Utilisation par l'INEGE de concepts, normes, méthodologies et standards de production internationaux - Existence d'un système d'information et d'une publication statistique dans le secteur de l'éducation - Mise en place en cours d'un système d'information dans le secteur de la santé - Utilisation des techniques de collecte assistée par l'informatique (CAPI) à l'INEGE	- Production statistique insuffisante et irrégulière ne couvrant que certains domaines économiques et sociaux - Manque de couverture dans la production statistique de domaines nouveaux et émergents - Couverture insuffisante des données de suivi des politiques et agendas nationaux et internationaux - Absence de publication statistique sectorielle dans la quasi-totalité des ministères - Insuffisance de capacités et de moyens pour la production statistique dans les ministères - Insuffisante utilisation des NTIC dans la collecte et le traitement des données administratives - Absence de statistiques locales (Effectifs de la population, Effectifs et composition des ménages, Effectifs et caractéristiques des logements, Infrastructures et services sociaux, Emploi, Éducation, Santé, Conditions de vie, etc.)
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Forte demande de données pour la conception et le suivi-évaluation des politiques/stratégies/agendas/engagements nationaux, régionaux et internationaux (PEDS 2025, Agenda GE 2035, Agenda 2063, ODD, Etc.) - Existence de big data détenues par de tiers pouvant être utilisées pour la production de statistiques officielles - Existence de cadres de productions de statistiques harmonisées (CEMAC, AFRISTAT, AFRITAC, UA, etc.)	Recours des utilisateurs aux sources de données non officielles

DIFFUSION, ARCHIVAGE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

FORCES	FAIBLESSES
- Existence du site Internet de l'INEGE régulièrement mis à jour - Diffusion systématique des publications de l'INEGE en ligne dès leur validation - Existence d'un calendrier de diffusion des publications de l'INEGE - Existence du portail Open Data national en ligne sur le site de l'INEGE - Existence d'une politique de diffusion de l'INEGE	- Absence d'une stratégie d'archivage et de sécurisation systématique et efficace des données - Absence d'un entrepôt national de données - Insuffisance d'analyses approfondies des données
OPPORTUNITÉS	MENACES
Évolution de l'accès des populations aux communications par les moyens numériques	Recours des utilisateurs aux sources de données non officielles

5.2. PRINCIPALES AVANCÉES DES DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des dernières années, des avancées ont été réalisées dans le SEN équato-guinéen. Les principales, notées par la mission, sont listées ci-après selon la nomenclature recommandée.

5.2.1. Environnement institutionnel

- Forte volonté politique des autorités pour améliorer les statistiques ;
- Adoption d'une nouvelle loi statistique en 2020 ;
- Préparation en cours de la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique.

5.2.2. Organisation et coordination du SEN

- Fonctionnement régulier des organes de coordination du SEN (INEGE, CPE et CNE) ;
- Mise en place effective et progressive des SEM à partir de 2021 ;
- Élaboration et adoption de l'ENDE 2022-2026 ;
- Suivi satisfaisant de la mise en œuvre de l'ENDE 2022-2026.

5.2.3. Qualité

- Élaboration du projet de Cadre National d'Assurance de la Qualité des données du SEN ;
- Création d'un Comité scientifique pour le RGPH en cours de préparation.

5.2.4. Processus et production statistiques

- Planification et initialisation de la préparation des opération suivantes :
 - l'Enquête sur la population active, la formation et l'emploi (EPA-II) ;
 - l'Enquête démographique et de santé (EDS-II) ;
 - le Recensement général de la population et de l'habitat (CGPV-V) ;
 - le Recensement général de l'agriculture (CGA-I) ;

- Systématisation de l'utilisation des techniques CAPI pour les enquêtes dans le SEN ;
- Production et diffusion des comptes nationaux trimestriels et annuels ;
- Réalisation et publication des résultats de la 2^e Enquête nationale auprès des ménages (ENH2) de Guinée équatoriale 2023 ;
- Production et diffusion du rapport « État Civil Guinée Équatoriale 2023 » ;
- Production et diffusion du Rapport national volontaire 2022 sur le suivi des ODD ;
- Réalisation et publication des résultats du 1^{er} Recensement des entreprises de la RGE ;
- Production et diffusion du rapport « État Civil Guinée Équatoriale 2024 » ;
- Production et Diffusion du Rapport sur le « Commerce Extérieur 2024 » ;
- Production et Diffusion du « Rapport mensuel sur l'Inflation » ;
- Production et Diffusion de l'Annuaire Statistique de la Guinée Équatoriale ;
- Production et Diffusion du document Guinée Équatoriale en Chiffres 2024 ;
- Production et Diffusion du Bulletin Statistique Trimestriel ;
- Production et Diffusion des Perspectives Macroéconomiques de la Guinée Équatoriale 2025-2027.

5.2.5. Diffusion

- Mise à jour régulière du site internet de l'INEGE ;
- Mise en place du portail national OPENDATA du pays ;
- Diffusion des statistiques par les médias sociaux.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION

La mission de revue a enregistré avec beaucoup d'intérêt la forte volonté politique des autorités équato-guinéennes exprimée par le Ministre des finances, de la planification et du développement économique, Ministre en charge de la statistique qui assure la présidence du CNE. Ce dernier a assuré que le développement de la statistique figurait parmi les premières priorités du Ministère et qu'il était prêt à étudier les propositions et recommandations faites par la mission ainsi que les acteurs du SEN aux difficultés auxquelles ils font face et à y donner une suite appropriée, dans la limite des contraintes qu'imposent la situation économique du pays.

La mission pour sa part, a formulé trente-six (36) recommandations présentées et discutées ci-après selon la classification recommandée, fondée sur les principes de la CAS. Les principales structures responsables sont précisées, de même que l'estimation de l'horizon temporel de mise en œuvre en trois catégories : Court terme (1 à 2 ans), Moyen terme (3 à 5 ans), Long terme (Plus de 5 ans).

Bien que certaines actions contribuant à la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations retenues soient déjà engagées par le Ministère, l'INEGE ou d'autres instances/acteurs, la mission a jugé nécessaire de les maintenir jusqu'au terme de leur réalisation complète.

6.1. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

L'environnement institutionnel, notamment le cadre légal et réglementaire ainsi que l'allocation et la gestion efficace des ressources, détermine fortement la performance des structures.

La Loi statistique a été rénovée en 2020 et prend désormais en compte les préoccupations récentes liées à la ratification de la CAS. Cette rénovation a cependant créé un hiatus sur les décrets d'organisation de l'INEGE (adopté en 2013), du CPE et du CNE (adoptés en 2019) et prennent leur source dans les dispositions de la loi statistique de 2001 que la nouvelle a abrogé. Il devient alors urgent de lever ce hiatus en revisitant les décrets susmentionnés pour les arrimer clairement à la nouvelle Loi statistique afin que les instances concernées puissent fonctionner en toute légalité.

Cette action pourrait être réalisée rapidement si elle est faite à minima avec pour seul objectif de conformer les décrets à la nouvelle Loi statistique. Il serait cependant dommage de ne pas profiter d'une telle opportunité pour améliorer ces textes à la lumière de l'expérimentation de leur application ces dernières années.

Par la suite, après la rénovation de ces décrets, il est recommandé que l'INEGE fasse une large dissémination de tout le corpus législatif et réglementaire afin que les acteurs en prennent connaissance et appliquent les dispositions adoptées. Les deux premières recommandations retenues répondent à ces impératifs.

Un autre texte important est également en discussion au sein du SEN et doit trouver une issue rapide par une adoption. Il s'agit du texte concernant l'adoption du CNAQ et qui comporte des dispositions visant à :

- mettre en place un Fonds de développement de la statistique (FDS) ;
- instituer une autorisation préalable sous forme de visa statistique pour l'exécution des opérations de collecte de données auprès des ménages ou des entités tierces.

Ces dispositions sont très importantes pour le développement futur du SEN et nécessitent une attention particulière du Gouvernement après que l'INEGE ait fourni tous les éléments d'information nécessaires pour faciliter leur adoption. Cela justifie la troisième recommandation.

La mise en place d'un FDS est une solution préconisée par la CAS pour le financement pérenne et prévisible de la statistique dans les pays africains. Elle permettrait à l'État de mieux planifier et réguler ses contributions au financement de la statistique (en particulier les investissements qui peuvent être particulièrement coûteux sur certaines années comme celles de réalisation des recensements et de certaines grandes enquêtes) afin que les données soient produites à temps pour la planification et le suivi-évaluation des agendas de développement.

L'instauration d'un visa statistique permettrait quant à elle de s'assurer que les opérations statistiques sont pertinentes et respectent les standards souhaités. Elle permettra également d'éviter les collectes redondantes qui occasionnent d'énormes gaspillages de ressources.

Une préoccupation importante que les recommandations 4 à 7 prennent en charge est la capacité des SEM à exister officiellement et à remplir leurs missions de production et de diffusion de statistiques sectorielles. Bien que la Loi statistique crée ces SEM, certains Ministères ne les ont pas encore intégrés dans leurs organigrammes officiels et ne prennent donc pas les dispositions nécessaires pour leur bon fonctionnement.

Par ailleurs, même lorsque les SEM sont fonctionnels, ils ne disposent pas encore de matériels et des financements dédiés, nécessaires à la production statistique. Des instructions ont été données pour que les prochains budgets ministériels prennent en compte cette préoccupation mais il convient de veiller à la mise en œuvre de ces instructions.

Pour favoriser la mise en place des SEM, l'INEGE a procédé à la formation des agents et à leur affectation dans différents Ministères. Ces renforcements en termes de personnel et de capacités devraient se poursuivre pour une montée en puissance des différents SEM. Un plan de formation continue et de mise à niveau (particulièrement pour les non statisticiens) permettrait de mieux formaliser et mieux planifier ces renforcements.

Enfin, afin d'offrir à l'INEGE de meilleures conditions de travail et aussi de renforcer son image et sa reconnaissance comme une institution importante pour le développement du pays, il serait indispensable de lui construire un immeuble pour abriter ses locaux comme c'est le cas dans certains pays de la sous-région. Ces travaux nécessitent une planification pluriannuelle et un échelonnement des financements nécessaires.

La liste des recommandations de la mission sur le plan institutionnel, à l'endroit principalement de l'INEGE, du CPE et du Gouvernement, est la suivante :

Recommandation n°1 : À court terme, l'INEGE devrait initier la révision des décrets concernant l'INEGE, le CNE et le CPE pour les conformer à la Loi statistique de 2020 et suivre leur adoption.

Recommandation n°2 : À moyen terme, après leur adoption, l'INEGE devrait faire une large communication sur le contenu des nouveaux textes du SEN (Loi, Décrets, etc.) et les vulgariser auprès de tous les acteurs.

Recommandation n°3 : À court terme, l'INEGE devrait finaliser et soumettre aux instances d'adoption, les dispositions relatives à la mise en place et au fonctionnement du Fonds de Développement de la Statistique.

Recommandation n°4 : À moyen terme, les Ministères et autres institutions nationales devraient opérationnaliser officiellement les services statistiques où ce n'est pas encore le cas.

Recommandation n°5 : À moyen terme, le Gouvernement devrait doter les structures statistiques de matériels et financements spécifiques et suffisants pour la production statistique.

Recommandation n°6 : À moyen terme, le Gouvernement devrait poursuivre le renforcement des effectifs et des capacités techniques de l'ensemble du SEN.

Recommandation n°7 : À moyen terme, le CPE devrait élaborer et faire adopter un plan de formation continue et de mise à niveau pour le personnel du SEN.

Recommandation n°8 : À moyen terme, le Gouvernement devrait mettre à disposition les financements nécessaires au lancement du projet de la construction d'un siège pour l'INEGE.

6.2. ORGANISATION ET COORDINATION DU SEN

La structuration et le fonctionnement des organes de coordination du SEN de la Guinée Équatoriale sont satisfaisants. Des étapes importantes ont été notamment franchies pour mettre en place les SEM et organiser les réunions du CPE et les sessions du CNE. La mission a estimé qu'il faut continuer à renforcer et consolider les SEM qui sont encore jeunes afin qu'ils jouent leur rôle.

En complément de la Recommandation n°4, il est préconisé que l'INEGE continue de suivre l'évolution de la mise en place des SEM et d'en rendre compte au CPE et au CNE afin que les décisions qui s'imposent soient prises à temps en la matière.

De même, l'INEGE devrait poursuivre l'assistance apportée aux agents des SEM pour renforcer leurs capacités techniques en attendant que cette action soit plus formalisée avec l'élaboration du plan de formation prescrite à la Recommandation n°7.

Au regard de la jeunesse des SEM, il conviendrait de mettre en place ou d'actualiser les outils harmonisés leur permettant de jouer leur rôle. C'est l'objet des recommandations 11 à 13.

Même si les SEM sont en place et dotés de personnel, le dispositif de production statistique n'est pas clairement identifié et défini. Les SEM ont besoin d'assistance technique pour définir des systèmes d'information statistique permettant une collecte et un traitement appropriés des données disponibles dans leurs ministères respectifs. Il s'agit d'activités de conception dont les agents affectés n'ont pas la compétence.

Les systèmes d'information à mettre en place devraient utiliser les opportunités offertes par les systèmes et applications interopérables pouvant permettre la collecte et le partage de données de sources diverses. En effet, plutôt que de définir un système de collecte pour chacune des matières ou sous-secteur du Ministère, il est préférable d'utiliser un système interopérable unique qui va permettre de travailler sur plusieurs matières ou sous-secteurs.

Enfin, la Première édition du Recueil des concepts et variables statistiques qui est un des outils de standardisation et de normalisation statistique, a été

élaborée en 2018. Elle nécessite une actualisation et un enrichissement visant à l'élargir à l'ensemble des secteurs du SEN. La nouvelle édition devrait également prendre en compte les méthodologies et nomenclatures.

En définitive, la liste des recommandations de la mission sur le plan de l'organisation et de la coordination du SEN, est la suivante :

Recommandation n°9 : À court terme, l'INEGE devrait poursuivre le suivi de la mise en place officielle des SEM à travers leur intégration dans les organigrammes des ministères.

Recommandation n°10 : À court terme, l'INEGE devrait poursuivre le renforcement des capacités techniques des agents des SEM.

Recommandation n°11 : À moyen terme, le CPE devrait procéder à l'actualisation du Recueil des concepts et variables statistiques et l'étendre à tous les secteurs du SEN.

Recommandation n°12 : À moyen terme, l'INEGE devrait assister les SEM pour la conception et la mise en place de systèmes d'information statistiques de leurs secteurs.

Recommandation n°13 : À moyen terme, le CNE devrait étudier la possibilité de mettre en place au niveau sectoriel des systèmes interopérables favorisant la collecte et le partage de données de sources diverses.

6.3. QUALITÉ STATISTIQUE

La formalisation de la prise en compte de la gestion de la qualité des données a été initialisée récemment dans le SEN équato-guinéen avec la préparation d'un projet de CNAQ évoqué précédemment. L'adoption du CNAQ ouvrira des perspectives qu'il faudra concrétiser pour que le SEN bénéficie de ses effets. Les recommandations 14 à 18 sont destinées à cet effet.

Dans un premier temps, l'INEGE doit poursuivre le suivi du processus d'adoption du CNAQ et prendre des dispositions pour sa mise en œuvre lorsqu'il sera adopté (Recommandation 14).

Les outils qui favoriseront la mise en œuvre du CNAQ sont les manuels techniques qui doivent en découler

(Recommandation 15). Ces manuels, définis pour chaque type d'opération statistique, s'inspirent du Modèle générique du processus de production statistique en utilisant les normes arrêtées dans le CNAQ de sorte qu'en les utilisant pour une opération quelconque, le respect du CNAQ est simplement une évidence. En rappel, le Modèle générique du processus de production statistique décrit et définit l'ensemble des processus d'activité nécessaires à l'établissement de statistiques officielles. Il offre un cadre type et une terminologie harmonisée pour aider les organismes de statistique à moderniser leurs processus de production statistique et à partager leurs méthodes et leurs composantes.

Pour faciliter la mise en œuvre du CNAQ, il faudra réaliser une sensibilisation des responsables à la démarche qualité en statistiques et une formation des agents à la mise en œuvre du CNAQ et des manuels techniques associés (Recommandation 16).

Par la suite, en vue de généraliser la prise en compte des préoccupations de la qualité dans l'ensemble du SEN, il conviendra, pour les dispositifs statistiques établis, planifier une évaluation périodique (Recommandation 17), et pour les opérations statistiques ponctuelles, procéder à une évaluation systématique à son terme en vue de capitaliser les expériences (Recommandation 18).

D'autres actions recommandées comme la présentation du présent rapport d'évaluation par les pairs aux instances de coordination du SEN (Recommandation 19) et l'établissement d'un cadre de concertation entre les partenaires et le SEN (Recommandation 20), s'inscrivent également dans ce chapitre de la qualité statistique.

Ainsi, les recommandations suivantes sont retenues dans le cadre de la qualité statistique.

Recommandation n°14 : À court terme, l'INEGE devrait faire adopter le Cadre National d'Assurance de la Qualité (CNAQ) des données par le Gouvernement et veiller à sa mise en œuvre par tout le SEN.

Recommandation n°15 : À court terme, l'INEGE devrait, à partir du CNAQ Adopté, élaborer des manuels méthodologiques permettant la prise en charge de la qualité dès la conception de toute opération.

Recommandation n°16 : À moyen terme, l'INEGE devrait réaliser la formation des agents du SEN sur la démarche qualité en statistique.

Recommandation n°17 : À moyen terme, le CPE devrait procéder à une évaluation tournante de la qualité des données de tous les dispositifs statistiques au moyen du CNAQ en vue de convenir des améliorations nécessaires.

Recommandation n°18 : À moyen terme, le CPE devrait procéder à une évaluation systématique de la qualité des données de toute opération statistique.

Recommandation n°19 : À court terme, l'INEGE devrait présenter les conclusions du rapport final de l'évaluation par les pairs au CPE et au CNE.

Recommandation n°20 : À court terme, l'INEGE devrait concrétiser la création d'un cadre de concertation entre le SEN et le Système des Nations Unies et l'élargir aux autres partenaires.

6.4. PROCESSUS ET PRODUCTION STATISTIQUES

La mission a noté plusieurs aspects à adresser dans le domaine de la production statistiques.

D'abord, le SEN de la Guinée Équatoriale et singulièrement l'INEGE est en train de préparer quatre grandes opérations statistiques listées au point 5.2 (2^e Enquête sur la population active, la formation et l'emploi (EPA-II), 2^e Enquête démographique et de santé (EDS-II), 5^e Recensement général de la population et de l'habitat (CGPV-V), 1^{er} Recensement général de l'agriculture (CGA-I)). Il s'agit d'un programme ambitieux qu'il conviendrait d'agencer avec rigueur en tenant compte des ressources disponibles et des synergies possibles (Recommandations 21 et 28).

Pour la mission, il serait primordial de réaliser d'abord le RGPH qui permettrait d'actualiser la cartographie du pays et de constituer une base de sondage actualisée, nécessaire pour les enquêtes statistiques. Les résultats du RGPH permettraient en outre d'identifier les ménages agricoles qui constitueraient les cibles des enquêtes modulaires du RGA.

Une préoccupation concernant la pertinence des données à collecter est également adressée même si elle est déjà prise en compte dans le cadre du CNAQ. Il s'agit de recueillir, préalablement à la conception des outils de collecte, les préoccupations et questionnements des utilisateurs (Recommandation 22). Cela permettrait de dimensionner les questionnaires sur la base des besoins effectifs et évitera d'avoir, comme c'est souvent le cas, des questionnaires trop volumineux avec de nombreuses variables qui ne seront pas exploitées à terme. Cette situation est une source énorme de gaspillage de ressources.

Il est primordial de remédier à l'absence de publications sectorielles. Pour cela, les recommandations 23 et 24 sont faites. Le CPE devrait appuyer les SEM pour que chacun d'eux puisse mettre en place au moins une publication statistique comme un annuaire. Pour cela, la mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données dans les administrations est nécessaire (Recommandation 25). Il s'agit de réajuster les enregistrements administratifs de sorte à favoriser leur exploitation pour des besoins d'élaboration des statistiques. L'utilisation des technologies numériques facilite énormément les choses (Recommandation 26). La modernisation de l'administration publique devrait prendre cela en compte. De ce point de vue, la digitalisation progressive des procédures administratives est une énorme opportunité pour le développement de la statistique.

Les autres préoccupations adressées sont spécifiques et liées, d'une part, à une plus grande valorisation des données de l'ENH2 à travers une analyse approfondie avec une implication des chercheurs (Recommandation 27), et, d'autre part, au parachèvement du processus de migration des comptes nationaux du SCN 93 au SCN 2008. Presque tous les pays de la sous-région ont finalisé cette procédure qui permet une meilleure estimation de la production nationale.

Les recommandations ainsi retenues par la mission dans le domaine des processus et de la production statistiques sont les suivantes :

Recommandation n°21 : À moyen terme, le CPE devrait réaliser une programmation réaliste des opérations statistiques en tenant compte des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles.

Recommandation n°22 : À moyen terme, le CNE devrait prendre une résolution pour contraindre les producteurs de statistiques à consulter les utilisateurs dès la phase d'initialisation de la conception des outils de collecte afin d'assurer la prise en compte prioritaire de leurs besoins.

Recommandation n°23 : À moyen terme, chaque SEM devrait envisager l'élaboration d'au moins une publication statistique sectorielle annuelle propre (annuaire statistique) et sa diffusion sur les plateformes du Ministère.

Recommandation n°24 : À moyen terme, le CPE devrait concevoir un programme d'appui visant la mise en place d'au moins une publication statistique annuelle dans chaque ministère.

Recommandation n°25 : À moyen terme, le CPE devrait encourager le développement de systèmes de collecte et de traitement des données courantes produites par les administrations.

Recommandation n°26 : À moyen terme, le CPE devrait encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte, le traitement et la gestion des données (y compris de source administrative).

Recommandation n°27 : À moyen terme, l'INEGE, en collaboration avec l'Université Nationale de Guinée Équatoriale et/ou d'autres centres de recherche, devrait réaliser l'analyse approfondie des données de la Deuxième Enquête auprès des ménages.

Recommandation n°28 : À court terme, l'INEGE devrait poursuivre la préparation et procéder à la réalisation du RGPH-V, du RGA, de l'EDS-II et de l'EPA-II en jumelant ce qui est possible.

Recommandation n°29 : À moyen terme, l'INEGE devrait prendre les dispositions nécessaires avec l'accompagnement du gouvernement pour finaliser la migration des comptes nationaux du SCN 1993 au SCN 2008.

6.5. DIFFUSION STATISTIQUE, ARCHIVAGE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

La diffusion des informations statistiques par le SEN de la Guinée équatoriale est pour l'instant limitée à quelques structures : l'INEGE, le Ministère en charge de l'éducation et la BEAC. La plupart des mesures préconisées dans les recommandations de cette rubrique visent donc à généraliser la diffusion statistique à tout le SEN.

D'abord, la Politique de diffusion de l'INEGE qui a été adoptée en 2020 devrait être actualisée après une rigoureuse évaluation visant à corriger ce qui n'a pas bien fonctionné. Cette révision sera l'occasion d'étendre cette politique à tout le SEN (Recommandation 30).

Ensuite, il sera nécessaire de généraliser la pratique de l'élaboration d'un calendrier de publication à toutes les structures du SEN. Ce calendrier s'étoffera au fil du temps avec la mise en place progressive des publications ministérielles (Recommandation 31).

L'accès aux documents et aux rapports des instances de coordination est très difficile. Il conviendrait de regrouper toute la documentation produite par le CNE, le CPE et l'INEGE comme Secrétariat du SEN sur un site internet propre du SEN ou sur un sous-site dédié du site de l'INEGE (Recommandation 32).

L'accessibilité aux micro-données est également à être organisée (Recommandation 33). Elle est essentielle pour la transparence professionnelle prônée par la Loi statistique. Elle permettra une plus grande valorisation des données existantes en vue d'éclairer les décisions publiques (Recommandation 35).

La Guinée Équatoriale a adhéré au SGDD-a du FMI mais la Page récapitulative des données correspondante n'est pas régulièrement mise à jour. Il conviendrait que l'INEGE et les autres structures nationales impliquées puissent veiller à charger les nouvelles données au fur et à mesure de leur production (Recommandation 34).

Enfin, la mission a encouragé l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale d'archivage et de sécurisation des données statistiques basée sur l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication (Recommandation 36).

Les recommandations de la mission concernant la diffusion statistique et l'archivage des données sont les suivantes :

Recommandation n°30 : À court terme, l'INEGE devrait prendre les dispositions pour actualiser la politique de diffusion de l'INEGE et l'étendre à l'ensemble du SEN.

Recommandation n°31 : À moyen terme, le CPE devrait élaborer et diffuser un calendrier de publication des productions de l'ensemble du SEN chaque année.

Recommandation n°32 : À court terme, l'INEGE devrait intégrer sur le site de l'INEGE une rubrique/onglet qui va regrouper les documents concernant le CPE et le CNE (Stratégies, programmes, rapports des sessions et réunions, etc.).

Recommandation n°33 : À moyen terme, le CNE devrait favoriser la mise en ligne et la vulgarisation de micro données anonymisées par les structures du SEN.

Recommandation n°34 : À moyen terme, l'INEGE et les autres structures nationales concernées devraient suivre la mise à jour de la page nationale relative au SGDD-a sur le site internet du FMI.

Recommandation n°35 : À moyen terme, le CPE devrait promouvoir l'analyse approfondie des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation dans la prise de décision.

Recommandation n°36 : À moyen terme, le CPE devrait élaborer et faire adopter une stratégie d'archivage et de sécurisation des données statistiques basée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

7. CONCLUSION

L'évaluation du SEN de la Guinée Équatoriale par les pairs, dans le cadre d'une initiative de l'Institut de la statistique de l'Union africaine, a permis de faire le constat des acquis réalisés par les acteurs de la statistique équato-guinéenne ces dernières années. Elle a surtout permis d'identifier des faiblesses et de faire des propositions pour les résorber afin d'améliorer la disponibilité des statistiques de qualité et que le SEN accomplisse pleinement les missions qui lui sont assignées.

Le SEN de la Guinée Équatoriale est en pleine montée en puissance. Les fondamentaux sont en place et en cours de consolidation. On peut citer la législation et la réglementation statistiques qui sont adéquates, la fonctionnalité de l'organe central du SEN qui est l'INEGE, la mise en place des SEM, la fonctionnalité des organes de coordination statistique, la disponibilité d'une production statistique nationale réalisée principalement par l'INEGE, la planification stratégique du développement de la statistique, etc.

Beaucoup de défis restent cependant à relever pour assurer la construction d'un SEN dynamique répondant aux besoins des utilisateurs. La mission, après avoir fait le point de la situation, a retenu trente-six recommandations à mettre en œuvre dans ce sens. Celles-ci visent essentiellement, entre autres, à :

- (i) actualiser les textes réglementaires visant à les conformer à la Loi statistique de 2020 et élaborer ceux visant à mettre en place le FDS et le Visa statistique ;
- (ii) doter les structures statistiques des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que des capacités nécessaires à leur missions ;
- (iii) développer la production statistique (notamment au niveau sectoriel), assurer sa qualité et l'adapter aux besoins des utilisateurs ;
- (iv) mettre en place des systèmes statistiques sectoriels ;
- (v) améliorer la diffusion des publications statistiques et l'accessibilité aux micro-données ;
- (vi) etc.

La mise en œuvre de ces recommandations renforcera certainement la qualité du SEN équato-guinéen.

ANNEXES

ANNEXE I : Agenda de la revue par les pairs du SEN de la Guinée Équatoriale du 8 au 12 septembre 2025

Date	Horaire	Lieu	Réunions avec les parties prenantes du SEN
Dimanche 07/09/2025	15h00-17h15	Hôtel D&D	Réunion initiale de l'équipe d'évaluation
Lundi 08/09/2025	10h30-11h00	INEGE	Rencontre du DG/INEGE, Interview à la presse
	11h00-14h30	INEGE	Réunion avec la Direction Générale, les Chefs des départements et d'autres responsables de l'INEGE • Examen du programme de la mission • Partage de la méthodologie et de l'approche de l'évaluation par les pairs • Description du système statistique du pays • Échanges
Mardi 09/09/2025	09h15-10h15	UNGE	Université nationale de Guinée équatoriale (UNGE)
	10h20-11h15	MAGBMA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement
	11h20-12h05	MSBSIS	Ministère de la Santé, de la Protection sociale et des Infrastructures sanitaires
	12h10-13h20	MTFE	Ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi
	13h30-14h35	MHPDE	Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique
	14h45-15h45	MIAL	Ministère de l'Intérieur et de l'Administration locale
	15h55-16h45	MSN	Ministère de la Sécurité nationale
Mercredi 10/09/2025	09h50-11h00	MHDM	Ministère des Hydrocarbures et du Développement Minier
	11h05-11h40	MFPRASS	Ministère de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Sécurité sociale
	11h45-12h50	MECEPD	Ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Formation professionnelle et des Sports
	13h05-13h50	MJCDH	Ministère de la Justice, du Culte et des Droits de l'Homme
	14h00-14h45	MIETTE	Ministère de l'Égalité des genres, des Affaires sociales et de l'Artisanat
	15h00-16h00	MCIPE	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Entreprises
	16h15-17h10	MAECID	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Diaspora
Jeudi 11/09/2025	08h05-09h00	ONU	Coordination du Système des Nations en Guinée Équatoriale + UNFPA
	09h15-10h00	MTIT	Ministère du Tourisme et des Infrastructures touristiques
	10h50-11h25	MOPU	Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme
	11h45-12h40	MACIA	Ministère de l'Aviation civile et des Infrastructures aéroportuaires
	13h00-13h45	MTTSIA	Ministère des Transports, des Télécommunications et des Systèmes d'Intelligence Artificielle
	15h45-16h30	BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)
Vendredi 12/09/2025	09h10-09h25	MHPDE	Audience accordée par le Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, Ministre chargé des statistiques et Président du CNE • Présentation des principales conclusions de la mission
	10h30-11h30	ANDEGE	Agence Nationale de Développement de la Guinée Équatoriale
	14h00-15h00		Équipe d'évaluation par les pairs • Échanges sur les premières conclusions et les recommandations de la mission
	15h20-16h10	INEGE	Réunion avec la Direction Générale, les Chefs des départements et d'autres responsables de l'INEGE • Présentation et discussion des principales conclusions et recommandations

ANNEXE II : Listes des participants aux réunions de la mission

N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA DE GUINEA ECUATORIAL (INEGE)			
1	Ricardo Nsue NDEMESOGO OBONO	Director General	ndemesogo@inege.org / ricardonn333@yahoo.es
2	Fidel SEPA MEBULO	Director General Adjunto	fsmebulo@inege.org / fidelsepamebulo@yahoo.es
3	Justina NCHUCHUMA AKAPO	Inspectora General de Servicios	nchuchumakapo@gmail.com
4	Agustín Ndong NDONG ESENG	Jefe de Departamento de TIC y Difusión	andong@inege.org
5	Millàn Edu OKENVE EYANG	Jefe de Departamento de Censos y Encuestas	millanjoven@gmail.com
6	Ruben Nzenz BIKO BILOGO	Jefe de Departamento Adjunto de Estadísticas y Estudios Económicos	nzenzbikobilogo@gmail.com
7	Mónica Nchama MBA BINDANG	Jefa de Departamento de Coordinación y Normalización	mnchama@inege.org /monica_amor1@yahoo.es
8	Gaspar Edu MBO ASANGONO	Jefe de Servicio de Metodología y Normalización	gaspary2014@hotmail.com
9	Escolástica Nsa AKIEME AFOGO	Jefa de Servicio de Planificación y Coordinación	escolastica.lucracia90@yahoo.es
10	Atanasio Ntutumu NCOGO BETO	Demógrafo	atanasio1025@gmail.com
11	Cesinio Nze OLONG TANGMAN	Demógrafo	cesinioolg@yahoo.es
12	Ramiro Obama MEÑE ABANG	Ingeniero Estadístico Data Scientist	obamameneabang@gmail.com
13	M. Guy SHE ETOUNDI,	Director General Adjunto del Instituto Nacional de Estadística de Camerun/ Pair Evaluador y Jefe de la Misión	sejgbe@gmail.com
14	M. Abraham BIAOU	Controlador Principal de las Operaciones del Instituto Nacional de Estadística de Benin, Pair Evaluador	abbiaou@instad.bj
15	Arouna A. NJOYA	Experto de SC Pas II, Expertise France, STATAFRIC, Comision de la UA	arouna.njoya@gmail.com
UNIVERSIDAD NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL (UNGE)			
1	Pergentino ESANGUI ONDO	Jefe de Departamento de Ciencias Económicas de la UNGE	

N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
MINISTERIO DE AGRICULTURA, GANDERIA, BOSQUES, PESCA Y MEDIO AMBIANTE			
1	Aquiles Serafín CHONI BOLOPO	Jefe de Sección de Estadística	
2	Jose Antonio EBESE	Jefe Económico	
3	Juan MBA MONSUY	Técnico del Ministerio	
4	Salvador MALEST	Técnico del Servicio Estadístico	
5	Nicolas Ndong GYMA ANGONO	Técnico del Servicio Estadístico	
6	Jose Antonio Nnandong	Técnico del Servicio Estadístico	
MINISTERIO DE SANIDAD, BIENESTAR SOCIAL E INFRAESTRUCTURAS SANITARIAS			
1	Valero ONDO NGUEMA	Director General de Estudios, Planificación, Sistema de Información Sanitaria, Seguimiento y Evaluación	
2	Norberto BOSEPA CUBACUBA	Director Nacional del Sistema de Información Sanitaria	
MINISTERIO DE TRABAJO, FOMENTO DE EMPLEO			
1	Excmo. Sr. Don Manuel MORGADES ICHAKA	Ministro Delegado	
2	Blas EDU ALOGO	Secretario General	
3	Isaías LOKÀ SIALE	Inspector General de Trabajo	
4	Vitalicio Zenón EDU ASANGONO	Técnico del Servicio Estadístico	
5	Escolástica MOFUMAN	Técnico del Ministerio	
6	Denisa RICOSO CHEBA	Técnico del Servicio Estadístico	
7	Patricia ONDO AYONG	Técnico del Ministerio	
8	Verónica OBONO NDONG	Técnico del Servicio Estadístico	
9	José Mangue NGUA METE	Técnico del Servicio Estadístico	
MINISTERIO DE HACIENDA, PLANIFICACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMICO			
1	Ambrosio ESONO ANGUE	Secretario General	
2	Teodoro Graciano Obiang EKIRI MANGUE	Director General de Contabilidad Pública	
3	Lupersio-Mamés Esono EDU AVOMO	Coordinador del Servicio Estadístico del Ministerio	
4	Augustin LOBEDE BECARI	Tecnico del Servicio Estadistico	
5	Manuel Sima NGUEMA MBENGONO	Tecnico del Servicio Estadistico	
6	Epifanio Miguel AFANG	Tecnico del Ministerio	
7	Asterio EBANG	Tecnico del Ministerio	



N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
----	----------------	----------	-------

MINISTERIO DE INTERIOR Y ADMINISTRACIÓN LOCAL

1	Nicanor MICHA OBAMA	Secretario General	
2	Araceli Ndoho MIKO NCHAMA	Tecnico del Servicio Estadístico	arcely.cayra@gmail.com
3	Inmaculada Nkoho EWORO OYANA	Tecnico del Servicio Estadístico	
4	Eugenia OBIANG IÑANDJI	Tecnico del Servicio Estadístico	
5	Prisca Nzang ELA MIFUMU	Tecnico del Servicio Estadístico	
6	Braulio Agapito MOTU MBENGONO	Tecnico del Servicio Estadístico	brandiomo3@gmail.com
7	José Antonio ENSEMA AVA	Tecnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE SEGURIDAD NACIONAL

1	Rusmila ASUE MBA	Secretaria General	
2	Paulino Ndong ABAGA AYINGONO	Comisario de Tercera y Técnico del Servicio Estadístico	
3	Ambrosio Mañe NVONO ABEME	Comisario de Tercera y Técnico del Servicio Estadístico	
4	Delfin Salvador OWONO ABESO	Inspector Jefe de la Policía Nacional y Técnico del Servicio Estadístico	
5	Numeriano Ondo	Comisario de Investigación Criminal	

MINISTERIO DE HIDROCARBUROS Y DESARROLLO MINERO

1	Oscar Garcia BERNICO ABOKI	Director General de Seguimiento de Empresas Estatales y Activos	
2	Daniel EYIMI NZO	Jefe Sección de Estadísticas y Planificación	
3	Angela Olga NDEGOVE BILINGUNG	Jefa Sección de Marketing de Economía Petrolera y Minera	
4	Santiago Laban Asumu MZAMBO ADA	Técnico del Servicio Estadístico	
5	Brigida Cecelia NTONGONO OYANA	Técnico de la Dirección General de Economía Petrolera y Minera	
6	Rosa Mistica Nzang ABAGA NCHAMA	Tecnico del Servicio Estadístico	
7	Emilio Mengue MENGUE OBONO	Tecnico del Servicio Estadístico	
8	Mª Pilar MBA AYECABA	Técnico del Miisterio	
9	Andro MOYO ALU	Técni del Ministerio	



N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
----	----------------	----------	-------

MINISTERIO DE FUNCIÓN PÚBLICA, REFORMA ADMINISTRATIVA Y SEGURIDAD SOCIAL

1	Nicanor MICHA OBAMA	Secretario General	
2	Araceli Ndoho MIKO NCHAMA	Tecnico del Servicio Estadístico	arcely.cayra@gmail.com
3	Inmaculada Nkoho EWORO OYANA	Tecnico del Servicio Estadístico	
4	Eugenia OBIANG IÑANDJI	Tecnico del Servicio Estadístico	
5	Prisca Nzang ELA MIFUMU	Tecnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE SEGURIDAD NACIONAL

1	Excmo. Sr. Don Lucas NGUEMA MBULITO	Vice Ministro	
2	Santos Noé ETAME MAYOKO	Director General de Segurdad Social	santosetame@yahoo.fr
3	Juan Jesús ONDO NKULU	Director General de la Función Pública	
4	Jonathan MENDENE OTOGO	Director General de Reforma Administrativa	
5	Paulino Sima ESONO AKARA	Técnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CIENCIA, ENSEÑANZA PROFESIONAL Y DEPORTES

1	Pergentino ESANGUI ONDO	Director General de Enseñanza Universitaria e Investigación	
2	Eulogio Mariano NGUEMA MILAM	Director General de Formación Profesional Reglada	
3	Jose Nsue ASUMU MANGUE	Coordinador del Programa de Educación de Guinea Ecuatorial (PRODEGE) y Técnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE JUSTICIA, CULTO Y DERECHOS HUMANOS

1	Excmo. Sr. Don Namada BILINGUNG NGUNG	Secretario de Estado	
2	Gaspar ABESO EVUY	Secretario General	
3	Marta EYANG MENDOM	Inspectora General De Servicios	
4	Florencio EBANA	Inspector General de Culto	
5	Pedro MONSUY ESONO	Encargado de Registro Civil Central de Guinea Ecuatorial	
6	Bonifacio Nguema	Encargado de Registro Civil N° II de Malabo	

MINISTERIO DE IGUALDAD DE GÉNERO, ASUNTOS SOCIALES Y ARTESANAL

1	Herminia NGUI ONDO	Directora General Igualdad de Género	
2	Inmaculada ELO ASANGONO	Inspectora General de Servicios	
3	Sandra Nsee OBIANG NSUE	Coordinadora del Servicio Estadístico	
4	Juan Antonio OVONO	Technico del Ministerio	
5	Liliana Anguesomo	Technico del Ministerio	





N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
----	----------------	----------	-------

MINISTERIO DE COMERCIO, INDUSTRIA Y PROMOCION EMPRESARIAL

1	Clementino MEDA SIERICHE	Secretario General	
2	Paulino José MENEJAL PELAYO	Director General del Instituto de Promoción y Desarrollo Empresarial (INPYDE)	
3	Fabian NDONG OBAMA.	Director General de Promoción Empresarial y Competitividad	
4	Ricardo VILLARUBIA	Jefe de Departamento de Promoción de Pymes	
5	Alejandro OLO MBUÑA	Jefe de Servicio de Industria	
6	Bonifacio SEPA	Liquidador	
7	Jesus ENDEMAN ENDAMAN	Técnico de Promocion Empresarial	
8	Leopoldo Micha NSUE MEFUMAN	Técnico del Servicio Estadístico	
9	Armanndo PACO COMPAÑA	Técnico del Servicio Estadístico	
10	Robustiano MABALE NTUTUMU	Técnico del Servicio Estadístico	
11	Juan Jonas Ondo NZE NGUEMA	Técnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE ASUNTOS EXTERIORES, COOPERACION INTERNACIONAL Y DIASPORA

1	Nicolás Fernando OKIRI ABAHA	Inspector General de Servicios	
2	Miguel Esono NGUEMA MOFUMAN	Técnico del Servicio Estadístico	
3	Anastasia Nnegue KUMBA MANGUE	Tecnico del Servicio Estadístico	

AGENCIA DEL SISTEMA DE LAS NACIONES UNIDAS

1	Antonio ARANIBAR ARZE	Coordinador Residente del Sistema de las Naciones Unidas Acreditadas en Guinea Ecuatorial	antonio.aranibar@un.org
2	Jaime NSUE ESONO	Representante Adjunto de FNUAP	

MINISTERIO DE TURISMO E INFRAESTRUCTURAS TURÍSTICAS

1	Genaro ABESO OSA	Secretario General	
2	Olga Juanita Mangue MBA NASANG	Directora General de Promoción y Desarrollo Turístico	
3	Nicolas Elo NDONG MANGUE	Tecnico del Servicio Estadístico	
4	Fabiola Bindang OBIANG OKOMO	Tecnico del Servicio Estadístico	
5	Victor Manuel Eworo ONDO EDAYONG	Técnico del Servicio Estadístico	



N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
----	----------------	----------	-------

MINISTERIO DE OBRAS PUBLICAS VIVIENDA Y URBANISMO

1	Dolores Lucinda BONEKE NOKONOKO	Directora General de Obras Publicas	
2	Florencio NDJIE BONAPIARA	Tecnico del Servicio Estadístico	
3	Fernando Bicoro ESONO OYANA	Tecnico del Servicio Estadístico	
4	Roque Manuel EKORO ABENG	Tecnico del Servicio Estadístico	

MINISTERIO DE AVIACIÓN CIVIL E INFRAESTRUCTURAS AEROPORTUARIAS

1	Ubaldo Marcos NGUERE	Secretario General	
2	Pedro-Oscar MBA EDJANG	Director General de Transporte Aéreo y Relaciones Internacionales	
3	Santiago Oyono AFUGU EYENGA	Director General de la Autoridad Aeronáutica de Guinea Ecuatorial	
4	Celestina Eyang ONDO ANGUE	Secretaria	
5	Jose Luis MBA	Tecnico del Ministerio	



N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
MINISTERIO DE TRANSPORTE, TELECOMUNICACIONES Y SISTEMA DE INTELIGENCIA ARTIFICIAL			
1	Excmo. Sr. Don Alberto Ndong OBIANG LIMA	Viceministro	
2	Francisco Javier BELA BOYA	Secretario General	
3	Tito NkOGO NGUEMA	Director General de Puertos y Marina Mercante	tito.nlogo@goo.qq
4	Salvador ELA ADA	Director General de Transporte Terrestre	salvador.ada@gor.gg
5	Luis NDONG ENGONGA	Inspeetor General de Servicios	e.udagluis@gmail.com
6	Fermin Evong SIMA AYOMO	Jefe de Sección de la Coordinación Administrativa	fermin.avono@gob.gq
7	Ismael-Isaac NDONG	Jefe de Sección de Marina Mercante	Ismael.ebang@gob.gq
8	Antonio Ngomo	Jefe de Sección	
9	Gregorio ASUMU BAKALE	Asistente Contable	mr.s.ohotmail.com
10	Victoria MBA	Jefa de Departamento de Gestion Economica "ORTEL"	toriambaoyono@jahoo.es
11	Juan Eduardo	Técnico de la Sección Administrativa	SpejuauEduardo@gmail.com
12	Blas MBA MBA	Responsable del Personal	Blasmba.mba@geb.gq
13	Hermes ESANGUI ONDO	Jefe de Sección del Servicio Estadístico del Ministerio	Hermesmango@gmail.com
14	Diosdado, T, MUATETEMA	Tecnico Departamento de Explotacion	d.muatetema@gmail.com
15	Manuel NTUTUMU ELA	Jefe de Seccion	autoriabenjaminde@g.m.ca
16	Isabel NKAMA ENGUANG	Tecnico del Servicio Estadistico	Mkamaisabel1@gmail.com
17	Mario OLIVEIRA ANDREW	Administrador Postal	maviapa2011@hotmail.com
18	Apolinar EWORO EFAYONG	Tecnico del Ministerio	Apolinar.EWORO@gob
19	Flaviano NCOGO ANGUE	Tecnico del Ministerio	
20	Abel Nguema ONDO AFUGU	Tecnico del Ministerio De	

N°	Prénoms / Noms	Fonction	Email
BANCO DE LOS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL (BEAC)			
1	Jaime EDU ANDOMO	Director General Adjunto Primero	
2	José Luis EWORO ELA	Consejero de la Dirección Nacional	eworoela@beac.int
3	Bartolomé OWONO NDONG	Tecnico	ndongasamsona@beac.int
4	Jesús Domingo ELA	Tecnico	elaela@beac.int
5	Lucas OBIANG ABESO	Tecnico	abesonsi@beac.int
6	Antonio Raul OVONO BACA	Tecnico	ovonobaca@beac.int
7	Bienvenido MIYO M.	Tecnico	ngueuxindang@beac.int
AGENCIA NACIONAL DE DESARROLLO DE GUINEA ECUATORIAL (ANDEGE)			
1	Silvia Teresa MICHA NSEE	Jefa de Departamento de Finanzas	teresa.michansee@gmail.com
2	Jose Nsue EYAMA MANGUE	Jefe de Departamento de Productividad e Industrialización	josensue@hotmail.com
3	Francisco ANDOMO ESONO	Jefe de Departamento de Erradicación de la Pobreza	andomoesono@hotmail.com
4	Ilidio MEBULO MOHETE	Jefe de Departamento de Sostenibilidad Ambiental	mebuloilidio@gmail.com
5	Mª Esther Ayingono OVONO NCHAMA	Jefa de Departamento de Evaluación y Seguimiento de Proyectos	estherdany2017@gmail.com
6	Jose Luis NGUEMA	Jefe de Departamento de Cooperacion	beheaaaazzzzz@gmail.com
7	Nadina SISA DUOSO	Jefa de Departamento de Recursos Humanos	Nadinasisa23@gmail.com
8	Martin Ndong NKONI	Jefe de Servicio	tinongoniane@hotmail.com

ANNEXE III : Liste des documents consultés

República de Guinea Ecuatorial

- Agenda Guinea Ecuatorial 2035, Estrategia de Desarrollo Sostenible
- Segundo Informe Nacional Voluntario de Guinea Ecuatorial 2024
- Informe Nacional Voluntario Guinea Ecuatorial 2022
- III Conferencia Económica Nacional 2019, "Guinea Ecuatorial 2035" & "Acta Final",
- Plan Nacional de Desarrollo Económico y Social, « Guinea Ecuatorial 2020 », Agenda para la Diversificación de las Fuentes del Crecimiento, II Conferencia Económica Nacional, Acta Final, Noviembre de 2007
- Evaluación de la Primera Fase del Plan Nacional de Desarrollo Económico y Social Guinea Ecuatorial Horizonte 2020 (2008-2020), Informe Final, Juno de 2014
- Decreto 69/2021, de fecha 29 de abril, por el que se adopta la Estrategia Nacional de Desarrollo Sostenible. "Agenda Guinea Ecuatorial 2035"
- Ley Núm. 3/2001 de fecha 17 de Mayo, Reguladora de la Actividad Estadística en la República de Guinea Ecuatorial
- Ley Núm. 3/2020 de fecha 16 Octubre, Reguladora de la Actividad Estadística en la Republica de Guinea Ecuatorial
- Decreto Núm. 22/2013, de fecha 28 de Enero, por el que se aprueba el Reglamento Orgánico y Funcional del Instituto Nacional de Estadística de Guinea Ecuatorial
- Decreto Núm. 114/2019, de fecha 9 de Septiembre, por el que se Aprueba el Reglamento Orgánico y Funcional del Consejo Nacional de Estadística
- Decreto Núm. 115/2.019, de fecha 9 de Septiembre, por el que se Aprueba el Reglamento Orgánico y Funcional del Comité de Programas Estadísticos

Ministerio de Planificación t Diversificación Económica

- Cuantificación, PEDS 2025
- Consejo Nacional de Estadística
- Implementación de la Estrategia Nacional de Desarrollo Estadístico (ENDE) 2022-2026, Periodo 2022-2023
- Estrategia Nacional de Desarrollo de la Estadística de Guinea Ecuatorial 2022-2026
- Acta de la Sexta (6a) Sesión Ordinaria, 21 de marzo de 2025
- Comité de Programas Estadísticos
- Acta de la Sexta (6a) Reunión anual del Comité de Programas Estadísticos (CPE), 27 de febrero de 2024

Instituto Nacional de Estadística de Guinea Ecuatorial (INEGE)

- Informe Anual de Actividades del INEGE 2023
- Informe Anual de Actividades del INEGE 2022
- Guinea Ecuatorial en Cifras 2024
- Manual de Cuentas Nacionales de la República de Guinea Ecuatorial, Parte 2 - Recopilación de datos
- Compendio de Conceptos y Variables Estadísticos de Guinea Ecuatorial, 1ª Edición, Noviembre 2018
- Política de Difusión Estadística, Octubre 2020
- Anuario Estadístico De Guinea Ecuatorial 2024
- Tasa de inflación, Julio 2025
- Estrategia Nacional de Desarrollo de la Estadística de Guinea Ecuatorial 2016-2020, Agosto 2015
- <https://inege.org/>
- <https://eguinea.opendataforafrica.org/>

Organisation des Nations Unies (ONU)

- Principes fondamentaux de la statistique officielle, Résolution 68/261 de l'Assemblée générale, adoptée le 29 janvier 2014.

AFRISTAT

- <https://www.afristat.org/base-documentaire-des-systemes-statistiques-nationaux/>
- <https://www.afristat.org/lois-statistiques-des-etats-membres/>

Union Africaine

- Charte Africaine de la Statistique (CAS), Adopté par la 12^e session ordinaire de la Conférence, Addis Abeba, Éthiopie - 4 février 2009, Entrée en vigueur le 8 février 2015 ;
- Modèle de loi statistique dans le contexte de la Charte Africaine de la Statistique.

UA, BAD, CEA et ACBF

- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026 (SHaSA 2).

PARIS21

- Lignes directrices sur les SNDS 3.0 (<https://new.nsdsguidelines.paris21.org/fr>) ;
- NSDS Summary Table 2024, 3 march 2025 (<https://www.paris21.org/sites/default/files/media/document/2025-03/nsds-summary-table-2024.pdf>).

PAS II, UA, UE

- Guide pour l'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux en Afrique, Méthodologie, étapes de préparation et de mise en œuvre du Programme d'évaluation par les pairs du PAS II, Version révisée, Mars 2024.

EUROPEAN STATISTICAL SYSTEM

- Rapport de la revue par les pairs sur le respect du code de bonnes pratiques de la Statistique européenne et sur la poursuite de l'amélioration et du développement du système statistique national, France, Juillet 2021.

ANNEXE III :

Synthèse des échanges avec les structures sectorielles du SEN

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Université nationale de Guinée équatoriale (UNGE) Mardi 09/09/2025, de 09h15 à 10h15	• Connaissance de l'organisation du SEN • Bonne intégration et bonne collaboration avec l'INEGE qui veille à impliquer l'UNGE dans toutes activités du SEN • Existence d'une Section rattachée au SG qui s'occupe des statistiques de l'UNGE • Pas de production spécifique sur les statistiques mais existence de publications qui peuvent en faire cas • Pas de filière spécifique ni de spécialisation sur les statistiques • Les enseignants des cours liés à la statistique et des manière générale sont des professionnels et ne se limitent pas qu'aux aspects théoriques • Disponibilité d'un site web de l'UNGE	• Préparer et diffuser un bulletin et/ou un annuaire des statistiques de l'UNGE en tenant compte des données régulièrement demandées par les utilisateurs (ministères, chercheurs, INEGE, etc.) • Diffuser les statistiques de l'UNGE sur son site internet • Collaborer officiellement avec l'INEGE pour l'enseignement des disciplines liées à la statistique
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement Mardi 09/09/2025, de 10h20 à 11h15	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Sous-système avec plusieurs acteurs et coordination sous-sectorielle à créer • Existence de statistiques agricoles depuis 1986 mais qui s'est arrêtée • Collaboration insuffisante avec l'INEGE pour la réalisation des opérations, par exemple dans la préparation du prochain RGA prévue en 2026 • Existence de statistiques sur la pêche, méthodologie basée sur les déclarations des entreprises de pêche industrielles à améliorer pour la fiabilité des données • Absence de financement des activités statistiques par l'État • Formation des agents réalisée par l'INEGE • Existence d'un Plan stratégique pour les statistiques agricoles 2024-2029	• Concertations avec l'INEGE et échanges dans le cadre du CPE pour aplanir les difficultés de compréhension du cadre institutionnel et le partage des responsabilités dans l'organisation des opérations statistiques • Assurer la coordination sous-sectorielle • Produire un annuaire des statistiques du sous-secteur avec les données existantes et la diffuser

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère de la Santé, de la Protection sociale et des Infrastructures sanitaires Mardi 09/09/2025, de 11h20 à 12h05	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Existence d'une Direction du Système d'information sanitaire • Système bien défini, en cours de consolidation • Assistance de divers partenaires • Disponibilité des données à partir de 2021 • Élaboration d'un annuaire statistique 2023, en attente de diffusion • Mise en place en cours d'un bulletin trimestriel avec l'appui de l'OMS • Système basé sur un outil propre mais tests d'utilisation de DHIS2 en cours • Systèmes d'alerte pour certaines maladies et de surveillance de la vaccination des enfants en cours de mise en place	• Rappel des dispositions de la Loi statistique sur l'indépendance professionnelle des structures statistiques qui leur permet de procéder à la publication des données dès que la validation technique est réalisée (sujet d'échange potentiel au CPE et pouvant faire l'objet d'une résolution du CNE pour éviter des validations administratives des publications statistique trop longue) • Procéder à la diffusion des publications élaborées sur les canaux électroniques du Ministère et de l'INEGE
Ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi Mardi 09/09/2025, de 12h10 à 13h20	• Fortes volonté et implication de la hiérarchie du Ministère pour les statistiques • Connaissance de l'organisation du SEN • Existence d'une Direction générale en charge des statistiques depuis 6 ans • Sources de données = registres administratifs • Manque d'équipements pour la production des statistiques • Disponibilité de données depuis 2017 (Offres d'emploi, demandes d'emploi, contrats de travail, etc.) • Données de la région continentale reçues avec retard • Enquête sur l'emploi en préparation par l'INEGE	• Renforcer les capacités matérielles et techniques • Exploiter les données d'enquêtes auprès des ménages pour produire des données plus complètes sur l'emploi • S'assurer que l'enquête sur l'emploi en préparation à l'INEGE intègre les besoins des données du Ministère et de tous les autres utilisateurs en général • Produire un annuaire des statistiques du travail et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique Mardi 09/09/2025, de 13h30 à 14h35	• Le Ministère assure la tutelle de l'INEGE et préside le CNE • Le Ministère est à l'écoute de l'INEGE et accompagne les réformes proposées • Section du Ministère en charge des statistiques rattachée au SG • Prévisions macroéconomiques réalisées par la DG de l'Économie • TOFE annuel disponible depuis 2022, production de TOFE trimestriels à partir de 2025 et projet de TOFE mensuel à partir de 2026 • Disponibilité d'un site web du Ministère mais actualisation non régulière • Données du ministère disponibles sur support physique	• Concrétiser la mise à disposition du financement des activités statistiques dans les SSM • Dans le processus de mise en place du Budget-programme, impliquer l'INEGE dans l'identification, la mise en place et le suivi des indicateurs de performance • Produire un annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère de l'Intérieur et de l'Administration locale <i>Mardi 09/09/2025, de 14h45 à 15h45</i>	• Connaissance de l'organisation du SEN • Existence d'une section en charge des statistiques dotée de 8 agents (6 à Malabo et 2 à Bata) • Production de données diverses sur les domaines du Ministère (Immatriculation des véhicules, numéros des taxis, accidents de la circulation, ONG, statistiques électorales etc.) • Données produites transmises trimestriellement à l'INEGE • Difficultés de financement des activités, notamment des déplacements des agents pour collecter les informations • Couverture insuffisante du territoire national des données	• Renforcer les capacités matérielles et techniques • Explorer les possibilités de transmission électronique des données • Produire un annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère de la Sécurité nationale <i>Mardi 09/09/2025, de 15h55 à 16h45</i>	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Existence d'une section en charge des statistiques dotée de 6 agents (4 à Malabo et 2 à Bata) • Prise de conscience de l'importance des statistiques pour la prise des décisions du Ministère • Projet de production des données en cours à partir des registres disponibles dans les commissariats • Formation des agents par l'INEGE	• Renforcer les capacités matérielles et techniques • Besoin d'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective • Produire un annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère des Hydrocarbures et du Développement Minier <i>Mercredi 10/09/2025, de 09h50 à 10h55</i>	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Existence d'une section en charge des statistiques intégré au SG dotée de 5 agents • Collaboration avec l'INEGE pour faciliter la collecte des statistiques • Inexistence de publication propre • Système d'information en cours de consolidation • Données produites : Hydrocarbures : Production, Prévisions de la production, Exportations, Recettes, Explorations, Investissements, etc. Mines : Exploitation des carrières, Production des agrégats, etc. • Collecte à travers des formulaires physiques transmis, pas de base de données	• Envisager la production d'une publication propre du Ministère et la diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Sécurité sociale <i>Mercredi 10/09/2025, de 11h05 à 11h45</i>	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Existence d'une section en charge des statistiques dans une direction de la Direction générale de la Fonction publique dotée de 5 agents • Données disponibles sur le recensement des fonctionnaires exécuté techniquement par l'INEGE (rapport en cours de publication) • Activités préparatoires pour l'élaboration d'un premier annuaire statistique en cours • Difficultés d'obtention des données sur d'autres personnels de l'État (en dehors des fonctionnaires) • Difficultés de financement des activités • Formation des agents par l'INEGE	• Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective • Poursuivre les travaux de préparation et faire aboutir l'élaboration de l'annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE • Ne pas attendre d'avoir toutes les informations pour publier le premier annuaire, de nouvelles informations pourront être intégrées au fur et à mesure dans les éditions prochaines
Ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Formation professionnelle et des Sports <i>Mercredi 10/09/2025, de 11h45 à 12h40</i>	• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel, des textes et de l'organisation du SEN • Existence d'une unité des statistiques rattachée à la Direction générale de la planification et de la promotion de l'éducation comprenant 26 agents (15 à Malabo et 11 à Bata) • Existence du Programme de développement de l'éducation de GE (PRODEGE) financé par l'État et qui supervise et finance la production d'un annuaire statistique depuis 2011 • Existence d'un système d'information prenant en compte tout le système éducatif et tous les ordres d'enseignement et comprenant un recensement scolaire annuel (SIEGE=Sistema de Información Escolar de Guinea Ecuatorial) • Retard de publication des annuaires, dernières données disponibles sur l'année scolaire 2020/2021 publiées en 2023 (en raison des difficultés liées à la COVID) • Nouvelle édition de l'annuaire statistique en cours de finalisation qui rattrapera le retard observé • Difficultés conceptuelles sur certains indicateurs	• Procéder à la finalisation rapide de l'annuaire, le publier et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE • Prendre en compte dans les statistiques de tous les domaines du Ministère, en particulier le domaine des sports • Porter à l'attention de l'INEGE et du CPE les difficultés conceptuelles pour une résorption concertée

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère de la Justice, du Culte et des Droits de l'Homme <i>Mercredi 10/09/2025, de 13h05 à 13h50</i>	- Fortes volonté et implication de la hiérarchie du Ministère pour les statistiques - Connaissance de l'organisation du SEN et de ses organes, participation du Ministère aux sessions - Existence d'une section statistique rattachée au Secrétariat général avec 6 agents - Chaine judiciaire et pénitentiaire informatisé - Enregistrement systématique des faits d'état-civil - Disponibilité de statistiques judiciaires, pénitentiaires, d'état civil, et sur le culte, etc. - Pas de publication statistique propre.	Envisager la production d'une publication propre du Ministère et la diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère de l'Égalité des genres, des Affaires sociales et de l'Artisanat <i>Mercredi 10/09/2025, de 14h00 à 14h45</i>	- Connaissance de l'organisation du SEN - Existence d'une Section rattachée au SG qui s'occupe des statistiques dotée de 7 agents (5 à Malabo et 2 à Bata) - Pas de production spécifique sur les statistiques - Recueil des données administratives sur les activités du Ministère et transmission à l'INEGE pour publication - Difficultés d'accès à certains registres administratifs - Insuffisance de culture statistique dans le Ministère - Unité statistique non encore officiellement créée - Insuffisance de financement des activités	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Envisager la production d'un annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Entreprises <i>Mercredi 10/09/2025, de 15h00 à 16h00</i>	- Connaissance moyenne du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Existence d'une Section Statistiques rattachée au SG dotée de 7 agents (6 à Malabo et 1 à Bata) - Pas de production spécifique sur les statistiques - Recueil des données auprès des structures du Ministère et des entreprises (Créations et fermeture des entreprises depuis 2017, Production d'eau et de pain, etc.) - Difficultés liées aux non réponses des entreprises aux questionnaires statistiques - Insuffisance de culture statistique dans le Ministère - Données du Recensement général des entreprises bientôt disponibles (focalisé sur les entreprises formelles)	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Organiser des rencontres de sensibilisation des entreprises sur l'obligation faite par la loi statistique de répondre aux formulaires statistiques - Collaborer avec la Chambre de commerce pour la sensibilisation des acteurs économiques - Porter à la connaissance du CPE les difficultés de collecte des données - Envisager la production d'un annuaire statistique du Ministère et le diffuser sur les plateformes du Ministère et de l'INEGE

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Diaspora <i>Mercredi 10/09/2025, de 16h15 à 17h10</i>	- Bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Existence d'une Section Statistiques rattachée au SG dotée de 2 agents - Section en cours d'intégration officielle dans l'organigramme du Ministère - Pas de production spécifique sur les statistiques - Recueil des données administratives sur les activités du Ministère et transmission à l'INEGE et aux autres utilisateurs à leur demande	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Envisager la production d'un annuaire des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Coordination du Système des Nations Unies en Guinée Équatoriale <i>Jeudi 11/09/2025, de 08h00 à 09h00</i>	- Bonne connaissance du cadre organisationnel et institutionnel du SEN - Participation aux rencontres avec l'INEGE et aux travaux du CPE - Appui de l'UNFPA aux opérations passées (RGPH 83, 94, 2001 et 2015) - Appuis à la préparation du prochain RGPH (élaboration du Prodoc), à l'analyse approfondie de la dernière Enquête sur les ménages, etc. - Appui à la formation initiale des démographes et au renforcement des capacités techniques d'organisation et de gestions des travaux du RGPH - Appui avancé de l'UNFPA sur l'EDS II en cours de préparation (Recrutement en cours d'un cabinet d'appui technique, acquisition des images satellitaires pour la mise à jour de la cartographie, etc.) - Disponibilité à appuyer le SEN selon les demandes exprimées et les possibilités du Système des Nations Unies (SNU) - Projet de mise en place d'un comité de coordination entre le SNU et le SEN (TDR en cours de validation) - Étude de la requête du Gouvernement pour un soutien pluriannuel au suivi du Plan national de développement	- Concrétiser la mise en place du cadre de concertation entre le SNU et le SEN - Poursuivre les appuis des agences du SNU aux activités du SEN - Contribuer à l'expression de la demande statistique nationale

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère du Tourisme et des Infrastructures touristiques <i>Jeudi 11/09/2025, de 09h15 à 10h00</i>	- Bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Participation aux instances CPE et CNE - Service statistique créé officiellement et 6 agents, deux affectés pour le suivi des activités de chaque Direction générale (personnel affecté en 2021) - Élaboration d'un cadre d'indicateurs du Ministère en 2022, données non encore produite par manque de financement - Arrivées des touristes, registre dans les lieux d'hébergement, taux de fréquentation des lieux d'hébergement, consommation par touriste, etc. - Données sur les e-visa transmis trimestriellement à l'INEGE	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Envisager la production d'une publication des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE
Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme <i>Jeudi 11/09/2025, de 10h50 à 11h25</i>	- Connaissance de l'organisation du SEN - Présence des agents statistiques affectés par l'INEGE - Problème de culture statistique dans le Ministère - Données disponibles depuis 2020 sur les infrastructures, les routes, les édifices publics, les travaux hydrauliques, etc. - Phase d'organisation des données en cours, pas de publication propre du Ministère - Problème de concepts dans certains registres administratifs - Besoin de formation continue des agents et de l'appui technique de l'INEGE	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Envisager la production d'une publication des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE - Ne pas hésiter à proposer à la hiérarchie des réformes de certains registres administratifs
Ministère de l'Aviation civile et des Infrastructures aéro-portuaires <i>Jeudi 11/09/2025, de 11h45 à 12h40</i>	- Bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Connaissance de l'importance des statistiques - Bonnes interactions et échanges de données avec l'INEGE et d'autres acteurs comme la BEAC par exemple - Autorité de l'aviation civile en place depuis 2012 qui suit les flux de passagers et de bagages - Service statistique interne créé qui n'apparaît pas encore sur l'organigramme du ministère - Disponibilité des données sur les flux des passagers et des bagages ainsi que sur les mouvements des compagnies aériennes diffusées à la demande	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition d'un véritable système d'information statistique basée sur la demande effective - Envisager la production d'une publication des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE

Structure et Date de la rencontre	Points à retenir	Préconisation de la mission
Ministère des Transports, des Télécommunications et des Systèmes d'Intelligence Artificielle <i>Jeudi 11/09/2025, de 13h00 à 13h45</i>	- Fortes volonté et implication de la hiérarchie du Ministère pour les statistiques - Connaissance de l'organisation du SEN et de ses organes, participation du Ministère aux sessions - Existence d'une section statistique officiellement rattachée au Secrétariat général avec 4 agents, nombre jugé insuffisant - Données récoltées à partir de 2021 sur les domaines d'activités du Ministère et transmises à l'INEGE pour publication : Télécommunications (Abonnés au téléphone, Abonnés à Internet, Utilisateurs, etc.) ; Transports (Véhicules par type d'activité et d'usage, etc.) ; Ports (Trafic portuaire, etc.) Bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Difficultés par rapport au manque de culture statistique de certains acteurs - Pas de production directe de statistiques officielles du Ministère, donc pas de publication propre des stats du ministère - Besoin de formation du personnel	- Besoin de l'appui de l'INEGE pour la définition de véritables systèmes d'information statistiques sur les domaines du Ministère basée sur la demande effective - Envisager la production d'une publication des statistiques du Ministère et le diffuser sur les plateformes numériques du Ministère et de l'INEGE - Renforcer les effectifs de la Section statistiques ainsi que leurs capacités techniques et opérationnelles
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) <i>Jeudi 11/09/2025, de 15h45 à 16h30</i>	- Membre du CPE et prend part aux travaux des sessions - Collabore avec l'INEGE et d'autres acteurs dans le cadre du Comité technique de validation des données économiques - Production d'une Note de conjoncture qui nécessite de solliciter directement des données auprès des Ministères/Producteurs - Beaucoup de temps passé pour obtenir les données plutôt que de les analyser (tendance à inverser si possible) - Développement en cours d'un dispositif de collecte de données sur le marché du travail - Travaux pour la mise en place d'un Indice Composite de l'Activité Économique (ICAE) impulsés depuis le siège - Publications statistiques sur : Statistiques monétaires, Marchés publics, Marchés de valeurs de titres, Notes de conjoncture, Balance de paiements.	Collaborer plus avec l'INEGE et renforcer ses capacités techniques et financières pour qu'il produise les données nécessaires
Agence Nationale de Développement de la Guinée Équatoriale <i>Vendredi 12/09/2025, de 10h30 à 11h30</i>	- Connaissance du cadre institutionnel et de l'organisation du SEN - Utilisation des données de l'INEGE et des Ministères pour produire les rapports de suivi du PND - Rôle principal de suivi-évaluation du PND par la production des Tableaux de bord trimestriels et des Rapports annuels - Travaux d'évaluation de la première tranche quinquennale de la Vision GE 2035 en cours de préparation - Un cadre national d'indicateurs du PND est disponible	Besoin que l'ANDEGE travaille plus étroitement avec l'INEGE sur les indicateurs à produire pour un SE efficace du PND

Pour plus d'informations sur les statistiques africaines et les publications statistiques de l'Union Africaine, merci de contacter :

STATAFRIC

Al Karama Holding Building,
2nd floor Rue du lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1,
1053, Tunis -Tunisia

Contact :

statafric@africa-union.org

Site Web: <https://statafric.au.int> ou www.au.int





PROGRAMME STATISTIQUE PANAFRICAIN